

---

# Suivi de l'expérimentation du choix donné à la famille dans la décision d'orientation au collège

---

RAPPORT D'ÉTAPE N° 2014-073  
SEPTEMBRE 2014

---

Rapport à madame la ministre de l'éducation nationale,  
de l'enseignement supérieur et de la recherche

---



**igen**  
Inspection générale  
de l'Éducation nationale

**igaenr**  
Inspection générale  
de l'administration  
de l'Éducation nationale  
et de la Recherche



**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE**

---

*Inspection générale de l'éducation nationale*

*Inspection générale de l'administration  
de l'éducation nationale et de la recherche*

**Suivi de l'expérimentation du choix donné à la famille  
dans la décision d'orientation au collège**

**Rapport d'étape 2013-2014**

**Septembre 2014**

**Aziz JELLAB**

Claude BISSON-VAIVRE  
Jean-Pierre COLLIGNON  
Christine GAUBERT-MACON  
Jean-Luc MIRAUX  
Didier VIN-DATICHE  
Karim ZAYANA

**Alain TAUPIN**

*Inspecteur général de l'administration de l'éducation  
nationale et de la recherche*

*Inspecteurs généraux de l'éducation nationale*



## SOMMAIRE

<b>Introduction : le cadre général et l'organisation de la mission .....</b>	<b>1</b>
<b>1. L'expérimentation et son contexte : une demande des familles, le libre choix de l'orientation en fin de troisième .....</b>	<b>2</b>
1.1. De la concertation pour la « refondation de l'école de la République » à la loi du 8 juillet 2013 .....	2
1.2. Le choix d'une expérimentation législative : une expérimentation inscrite dans la loi et réglementairement encadrée .....	2
1.3. L'introduction de l'expérimentation : un cadre réglementaire qui a tardé à se mettre en place, le décret n° 2014-6 du 7 janvier 2014.....	4
1.4. Le recueil de l'avis des conseils d'administration et l'arrêté du 25 mars 2014 .....	4
1.5. La question des expérimentations nationales dans le cadre de politiques publiques : le rôle du CNESEO.....	5
1.6. Une thématique qui touche à deux sujets sensibles : les procédures d'orientation et les conditions de l'expression du choix des familles dans l'institution scolaire.....	6
<b>2. Les parents et l'orientation scolaire : ce que disent les textes.....</b>	<b>6</b>
2.1. La place des parents au sein de l'école .....	6
2.2. La nécessité d'accompagner les élèves et leurs parents dans le domaine de l'orientation inscrite dans le cadre d'une « coéducation ».....	7
2.3. Ce que change l'expérimentation concernant les prises des décisions d'orientation.....	7
<b>3. Un formalisme des procédures en fin de collège qui masque difficilement des inégalités de traitement et de devenir .....</b>	<b>8</b>
3.1. Une enquête de la DEPP montre que les procédures d'orientation confortent les inégalités sociales face à l'orientation en fin de 3 <sup>ème</sup> .....	8
3.2. Les désaccords formels avec la décision du conseil de classe sont peu nombreux et concernent essentiellement l'accès à la classe de seconde générale et technologique .....	8
3.3. Le poids du parcours scolaire antérieur et du niveau scolaire sur l'orientation.....	9
3.4. Le poids de l'origine sociale n'est pas corrigé par les conseils de classe .....	9

<b>4.</b>	<b>L'observation de la mise en place de l'expérimentation pour l'année scolaire 2013-2014.....</b>	<b>10</b>
4.1.	Le cadrage opérationnel de l'expérimentation par la DGESCO .....	10
4.2.	L'observation de la mise en œuvre dans les académies .....	11
4.3.	Des logiques académiques différentes dans le choix des collèges .....	12
4.4.	Un choix des collèges souvent proposé par les DASEN aux recteurs.....	12
4.5.	Des choix généralement préparés et négociés avec les chefs d'établissement volontaires, mais parfois imposés .....	13
4.6.	Une prudence manifeste dans le choix par les académies des collèges expérimentateurs ....	13
4.7.	La communication en direction des équipes enseignantes et éducatives.....	14
4.8.	Des actions de formation et de sensibilisation ont également été menées à destination des enseignantes et des équipes éducatives.....	15
4.9.	L'expérimentation a parfois connu des débuts hésitants du fait de la publication tardive du décret pour sa mise en œuvre .....	16
<b>5.</b>	<b>Le pilotage de l'expérimentation en académie .....</b>	<b>16</b>
5.1.	Un pilotage plus ou moins facilité par l'existence ou non de réseaux entre les établissements dans le cadre des bassins .....	17
5.2.	Un pilotage qui fait parfois intervenir d'autres acteurs que ceux de l'éducation .....	17
5.3.	Le rôle des corps d'inspection dans la mise en œuvre académique.....	17
5.4.	La plus-value recherchée par les académies dans le cadre de l'expérimentation.....	17
5.5.	L'observation de la mise en œuvre de l'expérimentation dans les établissements .....	18
5.5.1.	<i>Une diversité des modes d'appropriation par les collèges qui dépasse pour certains les seules procédures d'orientation .....</i>	<i>18</i>
5.5.2.	<i>Une expérimentation cependant parfois peu suivie de véritables changements dans le mode de préparation et d'accompagnement des élèves et des parents.....</i>	<i>22</i>
<b>6.</b>	<b>Les observations de la mission concernant l'implication des parents.....</b>	<b>24</b>
6.1.	La communication en direction des parents réalisée dans les établissements .....	24
6.2.	Les parents rencontrés et leurs représentants sont plutôt favorables à l'expérimentation mais demandent un accompagnement renforcé de la part des équipes éducatives .....	25

6.3.	Les parents sont attentifs à une préparation progressive de l'orientation intégrant systématiquement l'information sur les débouchés professionnels .....	26
6.4.	La situation des familles les plus éloignées des codes scolaires pose la question de l'orientation dans le cadre plus large de leurs relations avec le collège.....	26
6.5.	L'expérimentation suscite cependant certaines interrogations de la part des familles rencontrées .....	26
6.6.	Pour certains représentants de parents rencontrés il faut repenser la relation entre l'évaluation des élèves et leur orientation.....	27
6.7.	Des défis restent à relever pour mieux associer les parents à la préparation des décisions d'orientation.....	28
6.8.	Pour les parents et les chefs d'établissements, l'expérimentation doit permettre d'instaurer un dialogue moins formel avec les parents et de penser autrement le conseil .....	28
6.9.	Une présentation peu explicite des enjeux de l'expérimentation entraîne une implication faible des parents .....	30
<b>7.</b>	<b>Les intentions d'orientation dans les collèges expérimentateurs à l'issue des procédures de juin 2014 .....</b>	<b>30</b>
7.1.	Les éléments recueillis par la DGESCO montrent une stabilité globale des intentions d'orientation qui masque des tensions ponctuelles .....	30
7.2.	Les observations recueillies auprès des collèges visités montrent que la suppression de l'appel ne semble pas avoir globalement influé sur la qualité du dialogue avec les familles.....	31
7.3.	Le travail sur l'ambition des familles n'a pas produit les mêmes résultats selon la manière dont le collège a établi des liens et un dialogue avec les parents .....	32
7.4.	L'expérimentation met en exergue le cas des élèves en difficulté souhaitant s'orienter vers un CAP en désaccord avec le conseil de classe .....	33
7.5.	L'évaluation des élèves et sa place dans la construction du parcours d'orientation sont à repenser .....	33
7.6.	L'expérimentation a enclenché de manière assez timide et très localisée un processus d'échange avec les enseignants des classes de seconde et avec les proviseurs des lycées d'accueil ..	34
	<b>Conclusion .....</b>	<b>35</b>
	<b>Annexes .....</b>	<b>39</b>



## Introduction : le cadre général et l'organisation de la mission

L'étude qui suit répond à la lettre de mission adressée aux inspections générales pour l'année scolaire 2013-2014<sup>1</sup>. Elle est inscrite dans le cadre des thèmes de travail « *Accompagnement et évaluation des actions engagées en application des lois* » sous la rubrique « *Mesures favorisant l'orientation choisie par les élèves et par les parents* », « *Expérimentation du dernier mot aux parents dans les choix d'orientation au collège* »<sup>2</sup>.

La mission d'inspection générale composée d'un inspecteur général de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche et de sept inspecteurs généraux de l'éducation nationale a élaboré et mis en œuvre un protocole d'enquête permettant le recueil d'informations aux différents niveaux du système impliqués dans l'expérimentation : administration centrale (direction générale de l'enseignement scolaire, direction de l'évaluation de la prospective et de la performance), académies concernées, collèges expérimentateurs. La mission s'est appuyée sur les données disponibles relatives au fonctionnement de l'orientation. Elle a reçu au niveau national les syndicats des personnels et la fédération de parents d'élèves ayant répondu à son invitation. Elle a aussi rencontré la médiatrice de l'éducation.

Pour les enquêtes de terrain, six académies ont été retenues : Bordeaux, Limoges, Lyon, Reims, Strasbourg, Toulouse. Dans chacune d'elles, une équipe de deux ou trois inspecteurs généraux a rencontré l'autorité académique représentée le plus généralement par le recteur, le secrétaire général d'académie, les chefs des services académiques d'information et d'orientation<sup>3</sup>. Dans les départements les DASEN ont été sollicités ainsi que les IEN-IO lors des visites des établissements et des rencontres avec les chefs d'établissements. Des membres des corps d'inspection IA-IPR et IEN-ET et EG ont également été entendus ainsi que d'autres conseillers du recteur (CSAIO, CARDIE). Douze collèges ont fait l'objet d'un suivi particulier et d'au moins une visite. La mission a cherché à rencontrer systématiquement les représentants des parents d'élèves dans les établissements. Il est à noter que la publication tardive des textes de cadrage réglementaires n'a pas permis à la mission de débiter ses travaux avant le mois de janvier.

---

<sup>1</sup> BOEN n° 36 du 17 octobre 2013.

<sup>2</sup> Références : code de l'éducation, notamment ses articles L. 331-8 et D. 331-33 à D. 331-35 ; loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, notamment son article 48 ; décret n° 2014-6 du 7 janvier 2014 portant expérimentation d'une procédure d'orientation des élèves dérogeant à l'article L. 331-8 du code de l'éducation ; arrêté du 25 mars 2014 fixant la liste des établissements retenus pour l'expérimentation du choix donné à la famille dans le cadre de la procédure d'orientation à l'issue de la classe de troisième, arrêté du 19 mai 2014 fixant une liste complémentaire des établissements retenus.

<sup>3</sup> Un questionnaire d'enquête a été adressé à toutes les académies concernées.

# **1. L'expérimentation et son contexte : une demande des familles, le libre choix de l'orientation en fin de troisième**

## **1.1. De la concertation pour la « refondation de l'école de la République » à la loi du 8 juillet 2013**

Le débat pour la refondation de l'école a fait apparaître de fortes attentes parentales et globalement sociales à l'égard d'un système éducatif plus soucieux de mieux préparer les élèves à l'orientation. La concertation et le rapport préparatoire à la loi de refondation font émerger cette demande des familles et de certains représentants des enseignants. Le passage par l'expérimentation, déjà recommandé dans le rapport de la concertation sur la refondation, fait partie des mesures retenues et annoncées dans le cadre du comité interministériel de la jeunesse (CIJ) du 21 février 2013. Faisant partie des 47 mesures visant à répondre aux attentes des jeunes dans le domaine de l'action publique, l'expérimentation s'inscrit dans les actions relatives à la mesure n° 1, « *favoriser une orientation choisie et élargir le champ des possibles pour les jeunes à la recherche d'une formation ou d'un emploi, notamment les jeunes femmes* ».

L'ensemble des propositions du comité a pour dénominateur commun quatre lignes directrices :

- privilégier le droit commun pour tout ce qui concerne l'accès des jeunes aux droits sociaux ;
- favoriser l'autonomie des jeunes et sécuriser leurs parcours ;
- lutter contre les inégalités et les discriminations ;
- encourager la participation des jeunes dans le débat public et rendre effective la co-construction des politiques publiques.

Dans le domaine de l'orientation, plusieurs objectifs ont été fixés : créer un service public d'information, d'accompagnement et d'orientation qui réponde à la diversité des besoins des jeunes ; promouvoir la réussite de tous les jeunes en luttant contre le décrochage ; favoriser l'accès des jeunes à l'emploi ; sécuriser des parcours d'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

## **1.2. Le choix d'une expérimentation législative : une expérimentation inscrite dans la loi et réglementairement encadrée**

L'expérimentation inscrite dans la loi porte sur une évolution possible de la norme. La loi constitutionnelle du 29 mars 2003 relative à l'organisation décentralisée de la République a modifié la Constitution en prévoyant expressément, à certaines conditions, la possibilité d'expérimentation législative<sup>4</sup>.

Dans le domaine éducatif, cette possibilité d'expérimenter a été utilisée pour la première fois dans l'article 34 de la loi d'orientation et de programmation pour l'avenir de l'école de 2005 (article L. 401-1 du code de l'éducation) :

---

<sup>4</sup> Cf. Florence Cruzatier-Durand *Réflexions sur le concept d'expérimentation législative*, Revue française de droit constitutionnel 4/2003 (n° 56), p. 675-695.

*« Sous réserve de l'autorisation préalable des autorités académiques, le projet d'école ou d'établissement peut prévoir la réalisation d'expérimentations, pour une durée maximum de cinq ans, portant sur l'enseignement des disciplines, l'interdisciplinarité, l'organisation pédagogique de la classe, de l'école ou de l'établissement, la coopération avec les partenaires du système éducatif, les échanges ou le jumelage avec des établissements étrangers d'enseignement scolaire ».*

Dans tous les cas, le champ de l'expérimentation est soigneusement défini afin de ne pas remettre en cause le principe constitutionnel d'égalité de traitement entre les citoyens traduit par la norme réglementaire ; il s'agit d'un « aménagement » du service public qui doit être limité dans le temps et circonscrit à l'école ou à l'établissement dans le cadre de leur projet, faisant l'objet ensuite d'une autorisation rectorale.

En septembre 2012, la prise en compte des demandes des familles en matière de choix d'orientation, fortement exprimée par ces dernières dans les travaux de la concertation<sup>5</sup> préparatoire à l'élaboration de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013, a conduit le législateur à décider de la mise en place d'un cadre expérimental sur cette question, limité dans le temps et inscrit dans la loi.

C'est ainsi que l'article 48 de la loi dispose :

*« À titre expérimental, pour une durée maximale de trois ans, dans des académies et des conditions déterminées par le ministre chargé de l'éducation nationale, la procédure d'orientation prévue à l'article L. 331-8 du code de l'éducation peut être modifiée afin que, après avoir fait l'objet d'une proposition du conseil de classe et au terme d'une concertation approfondie avec l'équipe éducative, la décision d'orientation revienne aux responsables légaux de l'élève ou à celui-ci lorsqu'il est majeur. Cette expérimentation fait l'objet d'un rapport d'évaluation transmis aux commissions permanentes compétentes en matière d'éducation de l'Assemblée nationale et du Sénat ».*

L'expérimentation concerne le choix de la voie d'orientation qui est laissé en dernier ressort aux familles. Par ailleurs, la loi indique que « *la réussite du parcours scolaire et de l'insertion dans la vie professionnelle dépend notamment d'une orientation choisie par les élèves et leurs parents et de leur bonne information en la matière* ».

Il faut souligner que l'expérimentation du dernier mot laissé aux responsables légaux ou à l'élève majeur s'inscrit dans un cadre législatif dérogatoire. A partir d'un rapport d'évaluation qui sera transmis *in fine* par le ministre aux commissions permanentes de l'Assemblée nationale et du Sénat, les effets de la suppression de la procédure d'appel permettront au législateur d'en apprécier l'efficacité et partant, de juger de l'opportunité ou non de la généraliser. On peut voir ici une évolution significative en matière de conduite des politiques publiques que ce recours à l'expérimentation voulu par le législateur, qui s'inscrit dans l'espace ouvert par la loi organique de 2003.

---

<sup>5</sup> Le rapport de la concertation pour la refondation a été remis au Président de la République le 9 octobre 2012. À la page 40 de ce rapport, il est proposé une expérimentation « *en laissant le dernier mot aux parents en matière d'orientation en fin de seconde voire de troisième* ».

### **1.3. L'introduction de l'expérimentation : un cadre réglementaire qui a tardé à se mettre en place, le décret n° 2014-6 du 7 janvier 2014**

Inscrite dans la loi, l'expérimentation a fait l'objet, pour sa mise en œuvre, d'un décret d'application « portant expérimentation d'une procédure d'orientation des élèves dérogeant à l'article L. 331-8 du code de l'éducation » dont le projet de texte a été présenté au Conseil supérieur de l'éducation du 14 novembre 2013. Celui-ci a recueilli vingt-deux votes favorables (dont UNSA et CFDT) et treize défavorables (dont FSU et SNALC). La procédure d'orientation des élèves à l'issue de la classe de troisième est modifiée pour les établissements expérimentateurs.

Le décret publié en janvier 2014<sup>6</sup> comprend cinq articles<sup>7</sup> : les articles 1 et 2 fixent le cadre juridique et temporel de l'expérimentation, l'article 3 définit la nouvelle procédure à appliquer dans les établissements à l'issue des propositions du conseil de classe, l'article 4 définit les conditions de l'évaluation finale : celle-ci porte sur le suivi du « parcours des élèves des établissements dans lesquels l'expérimentation a été conduite », « à partir de l'évolution d'indicateurs définis par le ministre chargé de l'éducation nationale ».

### **1.4. Le recueil de l'avis des conseils d'administration et l'arrêté du 25 mars 2014**

S'agissant d'un dispositif dérogatoire dont la mise en œuvre se situe dans le cadre d'un EPLE, il appartient réglementairement au conseil d'administration (CA) de celui-ci de se prononcer sur l'engagement de l'établissement dans l'expérimentation.

De ce point de vue la mission a noté que la lettre adressée aux recteurs le 19 juin 2013<sup>8</sup> pour annoncer la mise en place de l'expérimentation, présenter son cadre et leur demander de faire connaître l'engagement de leur académie et la liste des établissements concernés pour le 15 juillet 2013, a pu conduire à sous-estimer la nécessité d'assurer cette étape réglementaire, d'autant que le décret d'application, comme on l'a vu, n'a été pris que tardivement. Un certain flou a pu ainsi conduire certains établissements à présenter lors de leur premier conseil d'administration de l'année scolaire le principe de cet engagement, sans véritable base réglementaire, tandis que d'autres ont attendu la parution du texte réglementaire pour le faire lors du conseil d'administration du second trimestre de l'année scolaire. La mission notera aussi que ce flottement a conduit certains collèges dont les équipes étaient *a priori* assez bien disposées à l'égard de l'expérimentation, à y renoncer, voyant dans la validation par le CA une sorte de démarche institutionnelle contraignante, et ce d'autant plus que des interférences ont pu se produire du fait de la présentation de la DGH de la rentrée prochaine à ce même CA.

Il apparaît à la mission que l'annonce par la DGESCO de l'engagement de 117 collèges de douze académies dans l'expérimentation dès la rentrée, en septembre 2013, aurait dû se faire sous une forme plus conditionnelle. En effet, seul un arrêté pris à l'issue des consultations des conseils d'administration de tous les établissements volontaires était réglementairement à même d'arrêter la liste des établissements dans lesquels les termes du décret du 7 janvier 2014 pouvaient s'appliquer

---

<sup>6</sup> Décret n° 2014-6 du 7 janvier 2014, JO du 9 janvier 2014.

<sup>7</sup> Texte en annexe 1.

<sup>8</sup> DGESCO A1 n° 2013/0119 *Expérimentation sur le choix d'orientation de la famille en fin de troisième*.

de plein droit. Cet arrêté<sup>9</sup> a finalement été publié au JO du 26 mars 2014. Y figurent 101 collèges de douze académies. On voit que l'avis requis des conseils d'administration s'est traduit par un vote défavorable et au retrait de l'expérimentation de 16 collèges par rapport à la liste initiale émanant de la DGESCO. Il n'est pas inutile de noter que quatre académies fournissent plus de la moitié de collèges de l'expérimentation<sup>10</sup>. Un nouvel arrêté<sup>11</sup> publié en mai 2014 a permis d'ajouter six autres collèges à l'expérimentation.

### **1.5. La question des expérimentations nationales dans le cadre de politiques publiques : le rôle du CNEESCO**

Dans le rapport intitulé « *Le recours à l'expérimentation par les établissements autorisés par l'article L. 401-1 du code de l'éducation* »<sup>12</sup>, les deux inspections générales avaient attiré l'attention sur la difficulté à maîtriser le concept d'expérimentation en matière de politique publique notamment dans le domaine éducatif. Les principes mis en avant pour justifier au niveau ministériel la mise en place d'actions expérimentales à pilotage national découlent en effet à la fois du constat des multiples blocages relatifs à la mise en œuvre des politiques publiques et de la volonté de leur dépassement grâce à des outils adaptés et reposant sur une méthode scientifique d'observation des effets. Dans un article de la revue **Éducation et formation** (n° 81, mars 2012) consacré à *L'expérimentation comme instrument d'action publique en éducation*, Bénédicte Robert et Jérôme Teillard ont abordé les conditions de mise en œuvre de telles expérimentations qui doit idéalement permettre de tester des hypothèses, d'en observer les effets puis, si la preuve est apportée de leur intérêt, d'en étendre pragmatiquement la mise en œuvre, sinon d'en abandonner l'idée. Ils évoquent aussi les obstacles qui peuvent surgir. Ceux-ci ont été mis en évidence dans le rapport cité des inspections générales à propos de l'analyse de plusieurs dispositifs expérimentaux impulsés nationalement<sup>13</sup>. Les acteurs chargés de mettre en œuvre ces expérimentations expriment le sentiment de n'être pas suffisamment associés en amont. La mission a relevé d'ailleurs un malaise implicite chez des chefs d'établissements déclarant avoir été obligés de mettre en œuvre, sans concertation, l'expérimentation. Ceci se traduit par le sentiment de devoir exécuter rapidement des actions « venues d'en haut » pour lesquelles l'expérimentation apparaît comme une formule commode vis-à-vis des équipes, mais au fond incomprise par elles. Par ailleurs de telles expérimentations impliquent le respect de critères méthodologiques adaptés : une durée suffisante et une méthodologie d'observation précisément intégrée dans le projet, combinant approche quantitative et qualitative. Ceci est d'autant plus nécessaire que les effets observés sont par nature multifactoriels, pouvant relever de domaines différents.

De ce point de vue, le Conseil national de l'innovation et de la réussite éducative<sup>14</sup>, installé le 28 janvier 2014 par le ministre, doit apporter un appui systématique à la mise en œuvre de telles expérimentations nationales. Ses attributions<sup>15</sup> indiquent en effet « *qu'il se prononce sur les méthodologies et les outils des évaluations conduites par le ministère chargé de l'éducation nationale*

---

<sup>9</sup> Arrêté du 25 mars 2014 fixant la liste des établissements retenus pour l'expérimentation du choix donné à la famille dans le cadre de la procédure d'orientation à l'issue de la classe de troisième, JO du 26 mars 2014.

<sup>10</sup> Il s'agit des académies de Clermont-Ferrand (19 collèges), Poitiers (15 collèges), Limoges (12 collèges) et Bordeaux (11 collèges).

<sup>11</sup> Arrêté du 19 mai 2014 - JO du 24 mai 2014.

<sup>12</sup> Rapport IGEN-IGAENR n° 2013-057.

<sup>13</sup> *Cours le matin sport l'après-midi*, Eclair, EIST notamment.

<sup>14</sup> Article L. 241-12 du code de l'éducation.

<sup>15</sup> Article L. 241-12 du code de l'éducation.

*ainsi que sur les résultats de ces évaluations* ». Nous reviendrons sur ce point mais il semble que l'avis du CNESCO sur la conduite de l'expérimentation du « dernier mot » pourrait encore être utilement sollicité. La question des modalités de constitution de l'« échantillon » des collèges concernés par l'expérimentation pourrait notamment être posée, tout comme la méthodologie d'observation et de suivi conduite par la DGESCO en lien avec la DEPP.

## **1.6. Une thématique qui touche à deux sujets sensibles : les procédures d'orientation et les conditions de l'expression du choix des familles dans l'institution scolaire**

Lors des débats préparatoires à la loi d'orientation pour la refondation de l'école de la République, les différents interlocuteurs et notamment les parents ont fait état du caractère peu satisfaisant de l'orientation en fin de collège. La préparation du choix, le décalage entre les vœux et les décisions du conseil de classe, entre celles-ci et l'affectation, le tout sur fond de faible lisibilité tant des procédures que de l'offre de formation et des perspectives offertes par celle-ci, ont été largement été soulignés. C'est aussi la place et le rôle des parents dans le processus préparant aux décisions d'orientation qui ont été débattus, débouchant sur l'idée d'une nécessaire coéducation.

La coéducation est affirmée dans l'article 1 de la loi pour la refondation de l'école. Elle doit s'incarner dans une plus grande participation des parents à l'action éducative afin de favoriser la réussite des enfants. La loi prévoit que les établissements scolaires mettent à disposition des parents des espaces qui leur sont réservés. Les établissements doivent ainsi être accueillants et bienveillants notamment à l'égard des parents les moins familiarisés avec les codes du système éducatif.

Par ailleurs plusieurs interlocuteurs de terrain rencontrés par la mission insistent sur le fait que l'expérimentation aura peu d'impact sur l'orientation dès lors que l'affectation est exclue du choix des parents. Le fonctionnement des procédures d'affectation soulève en effet la question de l'offre de formation, non seulement en termes de « places » (nombre et nature), mais aussi de choix d'établissements.

## **2. Les parents et l'orientation scolaire : ce que disent les textes**

### **2.1. La place des parents au sein de l'école**

L'article L. 111-4 du code de l'éducation institue les parents d'élèves comme membres de la communauté éducative. Il précise que *« leur participation à la vie scolaire et le dialogue avec les enseignants et les autres personnels sont assurés dans chaque école et dans chaque établissement »*. La circulaire de la DGESCO du 15 octobre 2013<sup>16</sup>, *« Renforcer la coopération entre les parents et l'école dans les territoires »*, indique les trois leviers d'action qui doivent être utilisés :

*« – rendre effectifs les droits d'information et d'expression des parents, déjà affirmés et précisés par les circulaires du ministère de l'éducation nationale n° 2006-137 du 25 août 2006 relative au rôle et à la place des parents à l'école et n° 2012-119 du 31 juillet 2012 relative à l'information des parents ;*

---

<sup>16</sup> Circulaire n° 2013-142.

– construire de nouvelles modalités de coopération avec les parents pour une école plus accueillante dans une perspective de coéducation ;

– développer des actions d'accompagnement à la parentalité à partir d'un diagnostic partagé avec l'ensemble des partenaires, dans le cadre des projets d'école et d'établissement et notamment des projets éducatifs territoriaux. »

Concernant la question de l'orientation, il est précisé que :

*« Les parents sont associés à la mise en place du parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel. Le chef d'établissement sollicite la participation en tant que personnes ressources dans le cadre des actions organisées pour la mise en œuvre du parcours ».*

## **2.2. La nécessité d'accompagner les élèves et leurs parents dans le domaine de l'orientation inscrite dans le cadre d'une « coéducation »**

La coéducation est affirmée dans l'article L. 111-1 du code de l'éducation modifié par la loi du 8 juillet 2013 pour la refondation de l'école. Elle doit conduire à une plus grande participation des parents à l'action éducative afin de favoriser la réussite de leurs enfants. Les établissements doivent ainsi être accueillants et bienveillants notamment à l'égard des parents les moins familiarisés avec les codes du système éducatif. La loi stipule à l'article 65, qu'« *il est prévu, dans tous les établissements d'enseignement, un espace à l'usage des parents et de leurs délégués* ».

## **2.3. Ce que change l'expérimentation concernant les prises des décisions d'orientation**

L'ensemble des textes réglementaires qui définissent les procédures applicables dans le second degré en matière d'orientation des élèves sont réunis dans le titre III du code de l'éducation, chapitre premier, section 4 « *La procédure d'orientation* » et plus particulièrement sous-section 1 « *La procédure d'orientation des élèves dans les établissements d'enseignement publics sous tutelle du ministre chargé de l'éducation* ».

Les articles D. 331-23 à D. 331-44 y sont consacrés. Les principes généraux sont rappelés, ainsi que le rôle des différents acteurs, les conditions à respecter en matière d'observation, d'évaluation, d'information, de dialogue avec les familles. Les procédures proprement dites, concernant l'orientation en fin de troisième définies dans les articles D. 331-23 à D. 331-32 s'appliquent à tous les établissements qu'ils soient ou non dans l'expérimentation. Dans le cadre des établissements expérimentateurs, ce sont les seuls articles D. 331-33 et D. 331-35 qui font l'objet d'une dérogation, encadrée par le décret du 7 janvier 2014 cité ci-dessus. Il s'agit, en cas de désaccord entre la famille et le conseil de classe de la rencontre avec le chef d'établissement qui, en cas de maintien par la famille de sa demande, doit arrêter une décision conforme à celle-ci, la procédure d'appel étant supprimée.

L'expérimentation, en actant d'emblée le fait que la décision ultime d'orientation reviendra aux familles, modifie le rôle du chef d'établissement et des équipes éducatives. Ceux-ci devraient davantage occuper une position de conseillers aidant les familles et les élèves à prendre une décision en s'appuyant sur des arguments plus « pédagogiques » et moins strictement « scolaires ». Par

ailleurs, la suppression de la commission d'appel, inhérente à l'expérimentation, renforce la responsabilité des familles, ce qui suppose une certaine maîtrise des « codes scolaires » qui ne va pas de soi, notamment pour les parents qui en sont les plus éloignés.

### **3. Un formalisme des procédures en fin de collège qui masque difficilement des inégalités de traitement et de devenir**

#### **3.1. Une enquête de la DEPP montre que les procédures d'orientation confortent les inégalités sociales face à l'orientation en fin de 3<sup>ème</sup>**

Une récente enquête de la DEPP consacrée à la procédure d'orientation en fin de troisième, et publiée dans une note d'information<sup>17</sup> souligne qu'en l'espace d'une douzaine d'années, la part des élèves entrant en seconde générale et technologique a progressé, passant de 59 % à 65 % (comparaison entre deux panels, celui des entrants en 6<sup>ème</sup> en 1995 et celui des entrants en 6<sup>ème</sup> en 2007). Les conseils de classe semblent davantage accepter les vœux d'orientation exprimés par les familles. Les demandes d'orientation pour la voie générale et technologique sont passées de 66 à 68 %, mais les conseils de classe proposent également ce parcours. La note de la DEPP suppose que cette évolution traduit une meilleure préparation de l'orientation en amont des conseils de classe, ce qui conduit à l'augmentation du taux de satisfaction des vœux d'orientation en seconde GT (ce taux est de 95 % aujourd'hui contre 90 % il y a douze ans). **Ce taux tient aussi aux fortes incitations de la part des recteurs et exprime les paradoxes d'un discours institutionnel appelant à valoriser la voie professionnelle, tout en insistant sur l'augmentation des taux d'orientation vers la seconde GT.** Par conséquent, le taux de passage vers la seconde professionnelle connaît un léger tassement et les redoublements de la classe de 3<sup>ème</sup> baissent de manière significative (ils étaient de 6,8 % il y a douze ans, contre 3 % actuellement). 2/3 des élèves ayant redoublé en vue d'intégrer une seconde GT obtiennent satisfaction à l'issue de leur seconde troisième. Si la demande antérieure d'entrée vers le BEP était supérieure à la demande d'entrée en seconde professionnelle (27 % contre 24 %), on note que les demandes d'orientation vers le CAP passent de 5 à 7 %. Cela peut s'expliquer par le fait que ce diplôme est désormais le seul à être préparé en tant que tel via une formation qui lui est spécifiquement dédiée. Mais ce relatif engouement pour le CAP peut aussi procéder des difficultés rencontrées par des élèves maintenus jusqu'en classe de 3<sup>ème</sup> et pour lesquels la préparation d'un baccalauréat professionnel semble difficilement envisageable dans le court terme. Il faut aussi souligner que le CAP, selon les spécialités concernées, s'avère globalement plus sélectif que la seconde professionnelle. La satisfaction des demandes de CAP est de 84 % contre 92 % pour la seconde professionnelle.

#### **3.2. Les désaccords formels avec la décision du conseil de classe sont peu nombreux et concernent essentiellement l'accès à la classe de seconde générale et technologique**

Lorsque les familles sont en désaccord avec le conseil de classe, c'est dans la majorité des cas parce que celui-ci s'est opposé à un passage en seconde GT. Dans le panel 2007, 3 % des familles

---

<sup>17</sup> *Le déroulement de la procédure d'orientation en fin de troisième reste marqué par de fortes disparités scolaires et sociales*, Claudine Pirus DEPP note d'information 13.24, novembre 2013.

contestent la proposition du conseil de classe et « *plus de 80 % d'entre elles avaient demandé une seconde GT* ». L'entretien mené avec le chef d'établissement conduit souvent à une décision consensuelle (le chef d'établissement valide, dans un cas sur deux, le vœu initial des familles). Les désaccords qui persistent conduisent 1/3 des familles à saisir la commission d'appel. La quasi-totalité des familles faisant appel de la décision du conseil de classe ont exprimé un vœu de passage en seconde GT et 60 % d'entre elles voient ce vœu validé par la commission d'appel. **L'enjeu de l'expérimentation apparaît d'emblée comme déporté par rapport à cette situation : il ne s'agit sans doute pas tant de réduire les cas d'appel que de mieux préparer et accompagner les élèves et leurs parents dans leur choix d'orientation.**

### **3.3. Le poids du parcours scolaire antérieur et du niveau scolaire sur l'orientation**

Le parcours scolaire antérieur pèse sur les choix d'orientation. Ainsi, quand l'élève a redoublé à l'école ou au collège, il a de fortes chances de demander une orientation vers la voie professionnelle (moins d'un élève sur trois ayant redoublé demande une seconde GT). Tandis que les élèves arrivant « à l'heure » ou en avance, sont majoritairement portés à entrer en seconde GT (plus de 8 élèves sur 10). Le niveau scolaire en fin de troisième évalué à partir des notes obtenues au contrôle continu du brevet est fortement corrélé aux vœux d'orientation : « *plus de huit élèves sur dix du panel 2007 exprimant un vœu d'orientation en seconde GT avaient obtenu une moyenne égale ou supérieure à 10 au contrôle continu du brevet des collèges* », ajoute la note de la DEPP. C'est le cas de seulement trois élèves sur 10 demandant une entrée en seconde professionnelle. À résultats équivalents, les élèves ayant redoublé expriment des vœux moins ambitieux que les élèves n'ayant pas redoublé. Les conseils de classe s'avèrent plus sélectifs à l'égard des élèves ayant redoublé, ce qui montre une certaine ambiguïté, le redoublement n'offrant pas forcément une « seconde chance ».

### **3.4. Le poids de l'origine sociale n'est pas corrigé par les conseils de classe**

Cette étude souligne aussi le poids de l'origine sociale, familiale et spatiale sur les inégalités en matière d'orientation. Ainsi, dans le panel de 2007 plus de 90 % des enfants de cadres, de professions libérales et d'enseignants demandent une orientation en seconde GT, contre 63,3 % des enfants d'employés et 47 % des enfants d'ouvriers non qualifiés. On observe néanmoins que la seconde générale et technologique est devenue plus attractive, notamment pour les enfants d'agriculteurs (les souhaits d'orientation sont passés de 61 à 70 %) et les enfants d'ouvriers non qualifiés (+ 6 points). Les observations effectuées confirment cependant des constats très anciens, à savoir qu'à résultats équivalents, les enfants d'ouvriers et d'employés sont moins prompts à choisir une orientation vers la voie générale et technologique, comparés aux enfants de cadres et d'enseignants<sup>18</sup>. Ces différences sont d'autant plus marquées que les résultats scolaires des élèves approchent de la moyenne, autrement dit, le poids discriminant de l'origine sociale est plus manifeste lorsqu'on a affaire à des publics moyens scolairement. Une moyenne située entre 10 et 12 autorise 91 % des enfants de cadres à souhaiter une seconde GT, contre les 2/3 des enfants d'ouvriers qualifiés, et à peine 6 sur 10 d'enfants d'ouvriers non qualifiés. L'étude de la DEPP souligne *in fine* que les conseils de classe ne corrigent pas à la hausse les demandes d'orientation des élèves issus des milieux socialement moins favorisés. Le conseil de classe semble plus soucieux de trouver un consensus avec les parents que de réfléchir réellement au potentiel de chaque élève, ce

---

<sup>18</sup> Duru-Bellat, 1988 ; Duru-Bellat, Mingat, 1993.

qui revient à entériner en quelque sorte la faible ambition relevée chez les enfants de milieu moins favorisé.

La trajectoire scolaire au collège a connu une évolution majeure : aux inégalités d'accès au premier cycle du secondaire se sont substituées des inégalités « qualitatives de réussite (probabilité inégale de redoubler), et d'orientation à la sortie du collège (accès ou non à un second cycle général ou technologique) »<sup>19</sup>.

## **4. L'observation de la mise en place de l'expérimentation pour l'année scolaire 2013-2014**

### **4.1. Le cadrage opérationnel de l'expérimentation par la DGESCO**

La mise en œuvre de cette expérimentation a fait l'objet en fin d'année scolaire 2012-2013, d'une lettre adressée aux recteurs comportant en annexe un « cahier des charges de l'expérimentation »<sup>20</sup>. Il y est rappelé que celle-ci « répond à la volonté de promouvoir une orientation "choisie" et non "subie" par les élèves et leurs familles ». La préparation de la mise en œuvre de l'expérimentation avait fait l'objet d'un groupe de travail organisé par la DGESCO, en lien avec les mesures arrêtées au comité interministériel de la jeunesse.

Le cahier des charges annexé à la lettre adressée aux recteurs précise que l'expérimentation vise d'abord à favoriser l'expression d'un choix éclairé qui ne soit pas imposé. Enfin sont précisés les niveaux concernés et le calendrier du déroulement de l'expérimentation : les classes de troisième pour l'orientation en fin d'année 2013-2014, celles de quatrième pour l'orientation en fin d'année 2014-2015.

Le cahier des charges identifie de multiples et différents effets attendus de cette expérimentation :

- une meilleure reconnaissance de la place des parents et l'affirmation du principe d'une coéducation dans le domaine de l'orientation ;
- une meilleure implication des parents dans l'appropriation du parcours scolaire de leur enfant ;
- une revalorisation de la voie professionnelle dès lors qu'elle serait davantage choisie et non subie ;
- une évolution des pratiques d'évaluation, notamment la prise en compte des compétences autres que strictement scolaires dans la construction du parcours d'orientation, ce qui amènerait à distendre la relation entre notation et choix exprimé ;
- une évolution du pilotage pédagogique de l'orientation par le chef d'établissement.

Ces différents points feront l'objet d'un suivi attentif et ont guidé les observations de la mission.

---

<sup>19</sup> Duru-Bellat, Van Zanten, *Sociologie de l'école*, Paris, Armand Colin, 2012, p. 47.

<sup>20</sup> Cahier des charges en annexe 3.

Par ailleurs, la DGESCO a élaboré un document, tardivement mis à disposition des académies et des établissements (en fin du premier trimestre de l'année 2013-2014), visant à exposer aux équipes éducatives des collèges concernés les raisons de l'expérimentation. Celle-ci a pour objectif d'« améliorer la préparation de la décision d'orientation en fin de 3<sup>ème</sup> pour une orientation qui soit davantage choisie », de « renforcer le dialogue entre les familles et l'équipe éducative » et de « favoriser la réussite éducative en suscitant l'implication et l'engagement de chaque élève dans son parcours ». Les équipes éducatives doivent présenter l'expérimentation et ses enjeux aux familles à l'occasion des entretiens spécifiques et réguliers pour les élèves en difficulté concernant leur choix d'orientation. L'accompagnement des familles doit aussi s'opérer lors des réunions trimestrielles, à l'occasion de la remise de bulletins ; un suivi via les sites des collèges et une plaquette à remettre aux familles sont aussi prévus.

Par ailleurs tout au long de l'année scolaire, la DGESCO a mis en place et organisé le travail d'un **groupe de suivi et d'évaluation** qui s'est réuni plusieurs fois entre décembre 2013 et avril 2014. Outre les acteurs concernés de la DGESCO, il comprend des représentants de la DEPP et des responsables académiques et départementaux (CSAIO, DASEN) ainsi que des chefs d'établissement. Le 26 mai 2014 s'est tenue la première réunion d'un **comité de suivi national de l'expérimentation** présidé par le recteur de l'académie de Reims. Il est composé d'experts, des représentants académiques, des chefs d'établissement, des directeurs de CIO des représentants des personnels, des parents d'élèves, des élèves, et des membres de la DGESCO et de la DEPP. Sa mission est de contribuer à l'évaluation de la mise en œuvre de l'expérimentation ; son président rendra deux notes d'étape et remettra un rapport final qui fera état des avancées et difficultés suscitées par l'expérimentation à l'issue des trois années de son déroulement.

La DGESCO a mené cette année une enquête auprès des EPLE concernés, enquête dont les données feront l'objet d'une synthèse en octobre 2014. Il est prévu que la DEPP produise de son côté une évaluation quantitative à partir des indicateurs concernant la mesure des taux de passage vers les différentes secondes et la première année de CAP. Il faut en effet noter que les remontées d'information et analyses statistiques concernant l'ensemble de la procédure d'orientation (intentions des familles, vœux, appel, résultats de l'affectation<sup>21</sup>) ne sont pas effectuées par la DEPP, qui ne dispose pas de ces informations dans ses bases nationales.

Un espace collaboratif destiné aux collèges de l'expérimentation est prévu.

#### **4.2. L'observation de la mise en œuvre dans les académies**

Les académies qui se sont positionnées ont opté pour des choix d'EPLE de manière variée. La mission a choisi une méthode d'enquête et d'observation combinant deux approches : un questionnaire d'enquête à destination de l'ensemble des académies concernées et une observation sur site d'établissements expérimentateurs pour six académies choisies par la mission : Bordeaux, Limoges, Lyon, Reims, Strasbourg, Toulouse.

Les éléments repérés concernent des collèges contrastés et situés dans des contextes spécifiques (collèges urbains, péri-urbains, ruraux, taille des collèges pour ce qui est du nombre d'élèves qui y

---

<sup>21</sup> Ces enquêtes sont réalisées par les IEN-IO dans les départements, les CSAIO dans les rectorats et font l'objet d'une remontée nationale traitée par le bureau concerné de la DGESCO.

sont scolarisés, auxquels s'ajouteront des indicateurs variés comme le taux d'orientation vers la voie générale et technologique / la voie professionnelle...).

### **4.3. Des logiques académiques différentes dans le choix des collèges**

On note des différences quant aux logiques ayant présidé au choix des collèges par les académies. Dans une académie telle que celle de Toulouse, c'est un territoire précis de l'agglomération qui est concerné, avec quatre collèges relevant du secteur d'un seul lycée. Dans l'académie de Limoges, un département entier, la Creuse, est concerné par l'expérimentation, et donc, le bassin de formation avec ses 18 collèges. D'autres académies comme Lyon, Poitiers et Clermont-Ferrand ont fait le choix d'expérimenter dans des collèges situés dans tous les départements.

Initialement, la DGESCO prévoyait une expérimentation se déroulant dans une cinquantaine de collèges. Les 117 candidatures ont amené à s'interroger sur la pertinence d'une sélection opérée avec l'aide de la DEPP. Finalement, l'ensemble des candidatures proposées par les recteurs a été retenu de manière à valoriser la mobilisation des académies. Les collèges se sont engagés à respecter le cahier des charges envoyé par la DGESCO lors de l'appel à candidature.

### **4.4. Un choix des collèges souvent proposé par les DASEN aux recteurs**

La mission a pu constater qu'ayant une bonne connaissance du fonctionnement des établissements, notamment à l'occasion des dialogues de gestion, les DASEN ont souvent proposé aux recteurs des collèges expérimentateurs. Ils ont préalablement contacté les principaux afin de s'assurer des conditions tant organisationnelles qu'humaines de faisabilité (implication des enseignants, type de dialogue habituel avec les familles...). On constate aussi que cette démarche impliquant les DASEN favorise le pilotage de l'expérimentation qu'ils assurent par la suite. Lorsque les DASEN ont proposé des collèges, ils l'ont généralement fait selon des critères relevant des préoccupations suivantes :

- une logique de territoire avec la volonté de suivre les élèves ultérieurement ;
- un choix d'établissements dans lesquels l'orientation ne soit pas au départ un sujet de tension ou de crispation, mais constitue déjà un axe de travail collectif.

Plus généralement, dans les académies, on constate que plusieurs autres critères ont été retenus pour le choix des établissements expérimentateurs :

- la proximité géographique entre les collèges et les lycées d'accueil, dans une logique de bassin et/ou de secteur de recrutement comme à Toulouse ou Créteil, ce qui est censé faciliter les échanges entre les équipes éducatives et le suivi des élèves entrant en classe de seconde ;
- la prédominance d'une orientation massive vers la voie professionnelle (c'est le cas de l'académie de Limoges avec le département de la Creuse où se situent les 14 collèges expérimentateurs de l'académie). Dans cette académie où le taux d'orientation vers la première année de CAP est de 17 % (contre 8 % au niveau national), il existe de fortes tensions quant à l'affectation dans une spécialité choisie : « *le taux de pression se situe surtout en 1<sup>ère</sup> année de CAP (certains CAP atteignent un taux d'attraction de plus de 400 %) » ;*

- l’inscription des établissements expérimentateurs dans des réseaux locaux assurant une certaine fluidité des parcours (c’est le cas de l’académie de Bordeaux par exemple) ;
- l’existence d’une politique d’orientation en EPLE favorable aux demandes des parents, bien que cette demande ait été réinterrogée (par exemple lorsque les demandes sont jugées peu ambitieuses) ;
- la situation géographique et sociodémographique des collèges a également constitué un critère en vue d’expérimenter le dernier mot aux parents. Ce critère n’est pas général mais on le retrouve dans certaines académies comme Besançon qui a fait le choix d’expérimenter dans trois collèges sur le seul département qu’est le Territoire de Belfort mais ayant des caractéristiques contrastées : un collège de centre-ville, un collège rural et un collège réseau de réussite scolaire (RRS).

Certaines académies ont attendu la publication du décret, soit le 7 janvier 2014, avant d’engager réellement l’expérimentation (Clermont-Ferrand et Limoges notamment)<sup>22</sup>. La publication du décret a permis de formaliser une démarche académique arrimée aux EPLE expérimentateurs. Ainsi, dans une académie, « un comité stratégique présidé par le recteur et constitué d’un DASEN, du CSAIO, d’un IEN-IO, de plusieurs chefs d’établissements, du responsable du CARDIE et du PVS s’est réuni au début du mois de janvier ».

#### **4.5. Des choix généralement préparés et négociés avec les chefs d’établissement volontaires, mais parfois imposés**

Dans l’académie de Créteil, assez représentative des démarches rencontrées par la mission dans le choix des établissements, un appel à projet a été diffusé à l’ensemble des collèges afin d’éviter toute stigmatisation. Le principe était celui d’une libre adhésion, et même si certains collèges ont été invités préférentiellement à s’engager (rural / urbain, taille, bassin, district, données relatives à l’orientation, démarches déjà engagées dans ce domaine, mise en œuvre du parcours individuel d’information, d’orientation et de découverte du monde économique et professionnel (PIIODEMPE), ce afin de disposer au plan départemental et au plan académique d’un échantillon représentatif), la démarche a été majoritairement basée sur le volontariat. Il convient de noter que la diffusion de l’appel à projet a été précédée par un dialogue approfondi avec les représentants des personnels de direction.

#### **4.6. Une prudence manifeste dans le choix par les académies des collèges expérimentateurs**

Globalement, les choix ont été effectués de manière prudente. En effet, la majorité des établissements expérimentateurs ne connaissaient pas de difficultés particulières au niveau des procédures et des effets des décisions d’orientation. Plus précisément, la mission a relevé qu’il y avait peu d’écarts entre les vœux exprimés par les familles et les décisions d’orientation. L’effet du contexte a été pris en compte de sorte que les différences en matière d’orientation distinguent moins les vœux des familles et la décision du conseil de classe que la situation des collèges implantés dans des zones contrastées. Ainsi, dans une académie, on observe qu’au sein des établissements concernés, les écarts entre les décisions d’orientation et les vœux des familles sont très faibles. Mais

---

<sup>22</sup> CF ci- dessous point 5.8.

l'on note en revanche des variations selon la situation géographique des collèges : le taux de passage en 2<sup>nd</sup>e GT est supérieur à 65 % pour les collèges situés en zone urbaine ; il est inférieur à 60 % pour le collège en zone rurale.

Dans l'académie de Créteil, le choix s'est explicitement fondé sur un contexte très favorable à l'expérimentation :

*« Six collèges ont été choisis dans un district où il existe un véritable travail de partenariat entre les établissements et un projet affirmé de renforcement de la liaison 3<sup>ème</sup> – seconde. L'expérimentation rentrait bien dans cette volonté. District où le dialogue entre les familles est présent à la fois dans les collèges et les lycées, avec peu de cas d'appel, quatre collèges urbains et deux établissements dans des petits "villages" favorisés. Échantillon très varié en termes de PCS et de profil d'établissement. Le point commun, ils sont tous sectorisés sur le lycée Budé et ils ont peu d'écart entre la demande des familles et la décision d'orientation ».*

Les précautions prises concernent aussi l'offre de formation et les infrastructures, en particulier l'existence de réseaux de transports satisfaisants. Par exemple, dans l'académie de Besançon, l'offre de formation sur Belfort est complète et les transports scolaires assurant la liaison entre le collège rural vers Belfort et vers Delle sont performants.

Cependant la mission a noté que cette « prudence » n'avait pas été le fait de toutes les académies. Certaines, plus soucieuses de faire évoluer les pratiques en matière de conseil et de choix, ont ciblé des établissements identifiés comme connaissant des écarts entre les intentions, les vœux exprimés et l'affectation. C'est le cas des académies ayant fait le choix de collèges plus ruraux comme l'académie de Clermont-Ferrand : « La priorité a été donnée aux EPLE dans lesquels il y avait un écart significatif sur ces indicateurs soit sur la 2<sup>nd</sup>e GT, soit sur le CAP [...]. L'écart est particulièrement marqué dans les collèges ruraux, avec des décrochages successifs (demande / décision / vœux / affectation) ». C'est aussi le cas du département de la Dordogne dans l'académie de Bordeaux.

#### **4.7. La communication en direction des équipes enseignantes et éducatives**

Les académies ont mobilisé à des degrés divers les personnels d'inspection et plus particulièrement les IEN-IO ainsi que les directeurs de CIO. Connaissant bien les problématiques liées à l'orientation au plan local, ces acteurs ont eu pour mission de présenter aux équipes éducatives les enjeux de l'expérimentation. Étant à ses débuts, celle-ci a donné lieu à des réflexions sur les pistes d'action à envisager. Parmi elles, il y a le travail sur la liaison collège-lycée, le recours au « passeport orientation formation », l'élaboration d'outils de suivis individuels, le ciblage des publics susceptibles de connaître des difficultés à l'entrée en seconde. Ces réflexions sont conduites dans le cadre de comités de pilotage réunissant l'ensemble des chefs d'établissements concernés.

### **L'exemple du département du Val-de-Marne (académie de Créteil)**

Le suivi opérationnel de l'expérimentation est assuré par une IEN-IO du Val-de-Marne qui s'est entourée d'un groupe de travail « Expérimentation orientation fin de 3<sup>ème</sup> : dernier choix à la famille ». Co-animé par l'IEN IO et DCIO, il comprend l'IEN ET-EG, référent du district, les chefs d'établissement des collèges participant à l'expérimentation, les proviseurs des 4 lycées impactés dans une logique de renforcement de la liaison 3<sup>ème</sup> -2<sup>nde</sup>. Ce groupe s'attache à :

- anticiper les éventuels impacts de l'expérimentation : accueil particulier dans les lycées pour les élèves ayant un niveau un peu juste, modules de remise à niveau fin août et/ou au 2<sup>ème</sup> trimestre, passerelles pour d'éventuelles réorientations, globalisation des horaires d'accompagnement personnalisé de l'enseignement d'exploration ;
- impulser et coordonner des actions d'information au niveau du district,
- recenser les besoins de formation et élaborer des outils pour accompagner les équipes : travail sur les bulletins scolaires, sur la fiche dialogue, outils de communication communs ;
- élaborer un calendrier des interactions collège / lycée.

Dans l'académie de Créteil, c'est surtout au sein des conseils pédagogiques que se sont déroulés les échanges avec les équipes enseignantes et éducatives. Cette instance a également servi au travail sur les outils, les actions et les problèmes divers que soulève l'expérimentation.

La communication envers les équipes enseignantes et éducatives a mis l'accent sur la responsabilisation des élèves et de leurs parents dans le choix d'orientation, sur l'effort à consentir pour un meilleur accompagnement de chacun(e) dans son ou ses projets et sur la réussite des parcours dès lors que l'orientation est mieux préparée et construite en concertation entre les différents acteurs. Mais cette communication a également donné lieu dans des académies à des mises en garde contre les risques de dérive si l'expérimentation est mal maîtrisée. Parmi ceux-ci :

- le risque de démobilitation des élèves ;
- un risque paradoxal d'affaiblissement du nombre de décisions favorables à des passages en 2<sup>nde</sup> GT ;
- un risque de glissement de l'accompagnement à une forme d'infantilisation ;
- un refus tout aussi paradoxal de dialogue de la part des familles, au motif ou au prétexte qu'elles auraient dorénavant le dernier mot.

#### **4.8. Des actions de formation et de sensibilisation ont également été menées à destination des enseignantes et des équipes éducatives**

C'est encore le cas dans l'académie de Créteil où un travail a été conduit par le centre d'information et d'orientation (CIO) du district sur l'élaboration d'une mallette pour les professeurs principaux qui s'inspire de la mallette des parents en la déclinant localement. Il s'appuie sur :

- deux actions de formation prévues pour les professeurs principaux des collèges concernés par l'expérimentation mais aussi pour les équipes éducatives des autres collèges et des lycées du district ;
- une action de formation sur la mise en place de l'entretien d'orientation, entretien nécessaire et incontournable dans le cadre du dernier choix aux familles ;
- une action de formation sur la mise en place du collège au lycée du parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel (PIIODEM).

La mission a pu constater que globalement, la communication en direction des équipes enseignantes comme à l'intention des chefs d'établissement n'a accordé que peu de place au partenariat avec des acteurs extérieurs à l'éducation nationale, même si dans l'académie de Limoges cette dimension a été abordée à travers « la prévention du décrochage qui associe les partenaires extérieurs ».

#### **4.9. L'expérimentation a parfois connu des débuts hésitants du fait de la publication tardive du décret pour sa mise en œuvre**

Si la plupart des établissements ont pu engager l'expérimentation bien avant la publication du décret et souvent après validation par le conseil d'administration, d'autres collèges ont dû faire face à des résistances les ayant amenés à abandonner le projet « dernier mot aux parents ». Ainsi, l'académie de Limoges qui comptait au départ dix-huit collèges expérimentateurs a enregistré l'abandon de quatre collèges. Lors du vote au CA, quatre collèges se sont prononcés contre et ne rentreront pas dans le champ de l'expérimentation.

*« Sur le plan de la communication aux équipes, la plus grande difficulté pour les chefs d'établissement a été de passer d'une présentation de l'expérimentation, dans les premiers mois de l'année scolaire, comme simple information d'un choix rectoral de territoire pour l'expérimentation à un vote du conseil d'administration présenté tardivement comme nécessaire »* comme l'a signalé l'académie de Limoges, ou encore l'académie de Strasbourg : *« Compte tenu du retard de la mise en œuvre, lié à la publication tardive du décret, la priorité a été d'accorder à chaque établissement une attention particulière sous forme de rencontres, de mises à dispositions de ressources »*. Dans ce dernier cas, le pilotage en a été assuré par le CSAIO en lien avec les IEN-IO et les DASEN avec diffusion des informations aux collèges des IA-IPR et des IEN-ET-EG.

### **5. Le pilotage de l'expérimentation en académie**

Le pilotage opérationnel de l'expérimentation dans les académies a généralement été confié au CSAIO, parfois en lien étroit avec les DASEN, très souvent avec l'implication forte de l'IEN-IO.

Cependant, dans certaines académies comme Besançon, le pilotage est intégralement assuré par le DASEN du département concerné qui a réuni plusieurs fois les chefs d'établissement en présence de l'IEN-IO pour préparer et suivre l'expérimentation. Dans ce cas, le conseil pédagogique académique assure la cohérence des choix. À côté des groupes pédagogiques présidés par les DASEN, on note que certaines académies ont confié aux IA-IPR-EVS un suivi spécifique de l'expérimentation au sein des EPLE.

### **5.1. Un pilotage plus ou moins facilité par l'existence ou non de réseaux entre les établissements dans le cadre des bassins**

L'existence ou non, d'une réelle animation de bassin dans les académies influe sur la mise en œuvre et le pilotage de l'expérimentation. Dans l'académie de Bordeaux, par exemple, l'existence de « zones d'animation pédagogique », ensembles territoriaux dans lesquels chefs d'établissements et corps d'inspection structurent une réflexion et un travail conjoint centré sur le travail en réseau, a constitué un cadre propice pour travailler sur l'expérimentation. Les ZAP sont animées par un comité de pilotage académique (directeur de la pédagogie, IA-IPR, CSAIO, IEN-IO, animateurs de ZAP et chefs d'établissements). Les IA-IPR référents des ZAP concernées participent aux travaux du comité de pilotage « Accompagnement des équipes éducatives de l'académie de Bordeaux ».

### **5.2. Un pilotage qui fait parfois intervenir d'autres acteurs que ceux de l'éducation**

Très rarement, la mission a pu noter un partenariat avec d'autres acteurs. C'est le cas par exemple de l'académie de Clermont-Ferrand dans laquelle le groupe académique de pilotage, rassemble l'ensemble des DASEN, IEN-IO, principaux des collèges expérimentaux, mais aussi des représentants des fédérations de parents d'élèves, de la DRJSCS (direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale) et des associations complémentaires.

### **5.3. Le rôle des corps d'inspection dans la mise en œuvre académique**

Les CSAIO sont fortement impliqués dans l'expérimentation, de même que les IEN-IO qui connaissent bien les départements et les caractéristiques des collèges expérimentateurs. Les IA-IPR EVS sont parfois mobilisés mais de manière inégale selon les académies. Les IA-IPR disciplinaires sont globalement très marginalement impliqués : ils ont reçu l'information sur l'expérimentation. Dans l'académie de Clermont-Ferrand, c'est le futur PIIODMEP qui est évoqué pour dire l'entrée à travers laquelle les inspecteurs disciplinaires devront effectuer un suivi de l'expérimentation : « *Les corps d'inspection s'inscrivent résolument dans la démarche proposée par le futur PIIODMEP en matière d'appui sur les disciplines. Et un lien est établi avec les expérimentations déjà conduites en matière d'évaluation sans notes* ».

Dans l'académie de Créteil, il est demandé une « mobilisation des corps d'inspection dans le cadre du renforcement de la liaison 3<sup>ème</sup> - 2<sup>nde</sup> ».

### **5.4. La plus-value recherchée par les académies dans le cadre de l'expérimentation**

Hormis les attendus de l'expérimentation tels qu'annoncés par la DGESCO, les instructions des autorités académiques permettent aussi d'entrevoir ce que « le dernier mot aux parents » implique comme nouvelles pratiques de préparation à l'orientation. On ne note pas véritablement d'émergence d'actions nouvelles. Par contre, c'est le renforcement de l'existant conjugué à une certaine précocité dans les échéances qui semble prédominer dans les académies en question. Les acteurs institutionnels relèvent également que cette expérimentation permettra de repenser le sens même du mot « orientation ». La finalité affichée est de travailler avec les équipes et les familles sur les démarches, leviers et outils qui permettront d'amener les élèves à s'emparer de leur devenir. La

mission relève que des ambiguïtés subsistent, la notion d'orientation étant présentée de manière assez réductrice, sans liens réels avec l'ensemble des pratiques pédagogiques et éducatives. La locution « orientation subie » est souvent utilisée, alors même qu'il s'agit plutôt de l'affectation, suggérant par là-même que l'élève est « agi » et non réellement acteur.

La réduction des écarts entre les taux d'orientation nationaux et les taux académiques d'une part, entre la demande des familles et les décisions d'orientation d'autre part apparaît aussi comme un objectif lorsque l'académie se situe en deçà de la moyenne nationale. Si les académies de l'expérimentation convergent globalement vers des taux de passage et d'orientation proches de ceux de la moyenne nationale, certaines sont encore en dessous et connaissent un taux de redoublement supérieur au taux national avec, comme c'est par exemple le cas de l'académie de Lyon, un recours significatif à l'arbitrage des commissions d'appel :

*« La propension des familles de l'académie à demander la seconde générale et technologique, ainsi qu'à faire recours à l'appel est supérieure au niveau national (1,1 % pour l'académie contre 0,7 % pour la moyenne nationale). Les décisions d'orientation de l'académie donnent moins satisfaction par rapport au niveau national ».*

En effet, cette académie enregistre en 2013 un taux de redoublement de 2,7 % contre 1,9 % au niveau national. Aussi, l'expérimentation constitue-t-elle, pour l'académie, une opportunité visant à réduire ces écarts constatés tout en favorisant une orientation choisie par les élèves et leurs parents.

## **5.5. L'observation de la mise en œuvre de l'expérimentation dans les établissements**

### **5.5.1. Une diversité des modes d'appropriation par les collèges qui dépasse pour certains les seules procédures d'orientation**

Les objectifs que les chefs d'établissement ont fixés à l'expérimentation reprennent souvent les observations relevées par les autorités académiques et l'on retrouve des éléments tels que la prise en compte de la faible ambition des familles, l'amélioration du dialogue avec les parents, le taux de passage en seconde GT inférieur au taux attendu, la dévalorisation des voies technologique et professionnelle, ou encore la lutte contre la démotivation scolaire. Mais ces objectifs récurrents sont aussi articulés à des finalités plus spécifiques, liées au contexte sociodémographique et géographique de l'établissement.

Ainsi, dans un collège réseau d'éducation prioritaire (REP) de l'académie de Toulouse, qui accueille une forte proportion d'élèves issus de milieu défavorisé, notamment de la communauté des gens du voyage, l'expérimentation a été davantage considérée comme un **moyen favorisant un partenariat éducatif avec les parents et censé soutenir l'assiduité des élèves**. Elle a également été perçue comme une occasion susceptible d'améliorer les résultats scolaires des élèves et de donner une image plus attractive du collège (le pourcentage d'enfants en retard d'un an et plus à l'entrée en 6<sup>ème</sup> est de 23,8 % contre 9,5 % pour le département). La restauration de la confiance dans le collège prime sur les autres objectifs, ce qui peut faire perdre de vue les autres finalités et enjeux de l'expérimentation. L'expérimentation ici a donc comme objectif d'améliorer l'orientation, de renforcer le dialogue avec les familles et d'aider les familles à faire le meilleur choix d'orientation. À noter que le nombre de désaccords entre la position du conseil de classe du troisième trimestre et la

décision des parents a été retenu comme indicateur pour évaluer l'expérimentation et non le nombre des orientations vers la classe de 2<sup>nde</sup> GT, véritable enjeu pour ce collège. Jusqu'en 2012, le taux d'orientation en 2<sup>nde</sup> GT était très en dessous des moyennes départementales et académique. La campagne 2013 a marqué une inversion que seules les deux ou trois campagnes à venir pourront confirmer. C'est sans doute ici que l'expérimentation peut jouer un rôle de levier car la crainte des enseignants de voir les élèves échouer au lycée a marqué les décisions d'orientation prises par le collège auparavant : « *Les enseignants avaient peur que des élèves en échec souhaitent aller en 2<sup>nde</sup> GT et y échouent douloureusement* », « *on a laissé passer des élèves en 2<sup>nde</sup> GT qu'on suit* ».

Dans un autre collège, situé dans la même académie mais accueillant un public plus favorisé (50 % cadres supérieurs, 7,8 % cadres moyens, 23,2 % employés - artisans - commerçants et agriculteurs, 16,2 % ouvriers et inactifs, 2,9 % non renseignés), l'expérimentation a été considérée par l'équipe de direction et par les enseignants comme un **moyen permettant de travailler la notion de parcours d'élèves en liaison avec les lycées**, notamment avec l'un d'entre eux qui accueille les majorité des futurs lycéens. Au sein de ce collège, les relations avec les parents ont souvent été « très musclées » car ils manifestent beaucoup d'exigences et sont en attente de résultats « excellents ». L'équipe de direction considère que l'expérimentation permettra de responsabiliser plus les familles et les professeurs considèrent que les échanges avec les parents s'opèrent dans des conditions plus sereines. L'établissement est confronté à des parents très informés et dont les ambitions pour leurs enfants peuvent créer des tensions fortes. Les équipes éducatives se sont investies dans l'expérimentation et le collège a mis en place des indicateurs de résultat quant à l'orientation et d'activité quant au dialogue avec les familles. L'axe 1 du projet d'établissement concerne la prise en charge de la diversité des élèves avec un fil rouge depuis 2012-2013 : l'égalité filles - garçons. L'équipe de direction fait part de la réflexion conduite sur l'expérimentation dans le cadre du bassin et de la recherche de standardisation des pratiques et des documents utilisés (fiche de dialogue à titre d'exemple). Au premier trimestre, les élèves ont rempli leur fiche de vœux au collège hors la présence de leurs parents. Les parents ont rempli la même fiche de vœux à leur domicile.

#### **Le calendrier de la mise en œuvre de l'expérimentation**

- 23 septembre 2013 : information et validation au conseil d'administration,
- 14 octobre 2013 : modalités de mise en œuvre en conseil pédagogique,
- octobre 2013 : information auprès des élèves par les professeurs principaux,
- 23 octobre 2013 : information auprès des familles via l'ENT, planning du annexé à ce courrier informatique,
- 19 décembre 2013 : réunion avec les parents des élèves de 3<sup>ème</sup> (équipe de direction, professeurs principaux de 3<sup>ème</sup>, CPE et COP, anciens élèves de 3<sup>ème</sup>),
- 07 janvier 2014 : bilan d'étape avec IEN IO et les 4 collèges expérimentateurs,
- 20 février 2014 : réunion parents, proviseur du lycée, IEN-IO, COP, professeurs principaux de 3<sup>ème</sup>.

Le parcours de découverte des métiers et des formations (PDMF) est très structuré dans l'établissement et les professeurs souhaiteraient mieux associer les parents. Les actions menées s'inscrivent réellement dans une logique de parcours avec une sensibilisation des élèves au monde

économique, une attention apportée à l'égalité filles-garçons, des stages en entreprise et le souci de consolider la liaison 3<sup>ème</sup> - seconde.

Pour les professeurs rencontrés, l'orientation ne devrait pas s'appuyer uniquement sur les notes même si la question des compétences reste pour eux encore problématique. L'établissement expérimente pour trois années une classe de quatrième sans note et une évaluation des compétences. Néanmoins, et étant donné le taux d'orientation élevé vers la seconde GT, l'établissement semble peu soucieux de la préparation des élèves à la seconde professionnelle. Les élèves rencontrés considèrent qu'ils sont plutôt bien préparés au lycée.

Au sein de ce collège, si l'on ne relève pas de véritable innovation pédagogique mise à part la classe de quatrième sans note, on peut remarquer le fort engagement des enseignants et la mobilisation soutenue des dispositifs existants, ainsi qu'une réflexion sur l'évaluation et sur la continuité des apprentissages. À cet égard, les enseignants et les parents, chacun de leur côté, considèrent qu'à très court terme, il faudra que le lycée s'adapte aux élèves accueillis. Parmi les évolutions citées, l'idée qu'une seconde à tronc commun permettrait de retarder les choix est évoquée.

Dans un collège de l'académie de Bordeaux, établissement situé dans une commune rurale et accueillant 138 élèves, la principale s'est saisie de l'expérimentation **en vue d'amener les élèves à diversifier leurs choix, notamment vers la seconde professionnelle**. La faiblesse des effectifs de troisième n'empêche pas un taux d'orientation vers la seconde GT de l'ordre de 84 %. Cela est lié à la proximité du lycée d'accueil situé dans un département limitrophe. L'expérimentation a plutôt été bien acceptée par les enseignants et par les parents, alors même que le vote au CA n'a eu lieu qu'en mars 2014. Très tôt dans l'année, les parents ont été invités à une rencontre afin d'être informés sur l'expérimentation et ses finalités. Le collège, parce qu'habitué à valider le socle commun et engagé dans l'expérimentation de classes sans notes a, aux dires de la principale, constitué un terrain propice dans la mesure où les professeurs ont été « *amenés à penser autrement l'orientation en réfléchissant davantage aux compétences des élèves et moins à leur niveau dans telle ou telle matière* ». Tous les élèves ont eu au moins un entretien avec le COP qui souligne que « *le véritable problème c'est la peur de s'éloigner, avec des élèves qui ont un projet professionnel mais qui refusent d'aller dans un LP parce que cela va les obliger à devenir internes* ». Les parents manifestent une « *grande confiance* » vis-à-vis des enseignants et des personnels du collège, et selon la principale, l'expérimentation ne pourra être réussie que si l'« *on parvient à amener les familles à prendre confiance et à avoir davantage d'ambition pour leur enfant* ».

Cependant, comme dans plusieurs collèges expérimentateurs, cet établissement peine à nouer des contacts avec le lycée et notamment à instaurer des échanges entre les enseignants. Cela tient à l'éloignement géographique du principal lycée d'accueil mais aussi à une sorte d'autocensure chez les professeurs de collège qui craignent la critique de leurs collègues de lycée (en général, ils pensent que ceux-ci leur reprocheront certains « manques » et « lacunes » dans leur enseignement, certains élèves ne maîtrisant pas certaines notions et compétences). Ce collège s'est approprié l'expérimentation de manière à ouvrir de nouvelles perspectives pour les élèves. Le travail engagé vise à préparer l'orientation, moins pour ce qui est de la décision d'orientation revenant aux parents – et autorisant le choix d'une seconde GT ou d'une seconde professionnelle – que pour amener les élèves à avoir une connaissance plus précise des contenus de formation, des exigences scolaires et des devenir possibles.

Mais dans d'autres cas, l'expérimentation a **suscité un autre regard sur l'orientation des élèves, notamment vers le LGT**. Ainsi, dans ce collège de l'académie de Lyon, l'accroissement du nombre d'élèves demandant une entrée en seconde GT a suscité dans un premier temps chez les enseignants des réserves et des inquiétudes, notamment pour les plus fragiles d'entre eux, puis a donné lieu dans un second temps à une réflexion sur la manière dont pourrait s'opérer la transition collège-lycée. Il s'agissait plus particulièrement de repenser les modes d'accueil et d'accompagnement de ces nouveaux lycéens en prenant appui sur leurs compétences et connaissances à l'issue du collège. Dans ce collège de l'académie de Lyon, accueillant une population où près de 40 % des parents sont ouvriers ou inactifs, 60 % des élèves sont habituellement orientés en seconde GT, 40 % en LP. Les élèves s'orientant vers le LP « choisissent » la proximité et moins la spécialité selon leurs aspirations, ce qui favorise le décrochage. L'expérimentation a été présentée au CA de juin 2013. Les familles ont été informées par courriel dès la rentrée ; pour certaines c'est un facteur d'inquiétude que d'avoir une telle responsabilité. Une réunion associant COP, parents, élèves et membres de la communauté éducative a été organisée. La COP, les PP et l'équipe de direction ont conduit des entretiens personnalisés renforcés auprès d'une trentaine d'élèves. À l'issue du second conseil de classe, le principal a constaté une hausse des vœux d'orientation en seconde GT. L'analyse des résultats des élèves montre que certains d'entre eux pourront être en difficulté à l'arrivée au lycée. Cela a conduit à une réflexion entamée en partenariat avec l'équipe de direction du lycée sur les mesures à prendre pour l'accueil de ces élèves, se pose notamment la question du type d'informations qu'il serait utile de renseigner au collège pour aider les équipes du lycée. Le rapprochement des équipes du collège et du lycée est à construire. Du côté du lycée, il y a une inquiétude à voir arriver des élèves mal préparés à ce parcours et les enseignants ont peur que cela nuise à l'image de leur établissement. Mais si un des effets attendus de l'expérimentation est la revalorisation de la voie professionnelle, on voit que les préoccupations se concentrent sur l'augmentation de l'orientation en seconde GT. Le discours d'égalité de dignité des trois voies de préparation au baccalauréat se heurte à la prégnance de leur hiérarchisation de fait.

Des collèges se sont saisis de l'expérimentation afin de **repenser le parcours des élèves et les manières dont s'effectue leur scolarité en lycée**. Les réserves et interrogations suscitées par l'expérimentation – notamment chez des parents qui étaient réticents mais pour des raisons divergentes, entre crainte d'un « laxisme » autorisant des élèves aux faibles acquis scolaires à entrer en seconde GT, et appréhension quant à la capacité des familles à décider de manière lucide et responsable – ont été atténuées par l'attention portée au parcours des élèves. Dans un collège de l'académie de Strasbourg, accueillant une population majoritairement favorisée, et afin de s'assurer que l'information est bien diffusée auprès des familles, le principal leur a adressé un rapide questionnaire de satisfaction. Trente-neuf parents ont répondu, soit de l'ordre de 17 % des parents d'élèves des classes de troisième concernées. Il apparaît que le projet est bien accepté par la majorité des parents, même si les avis divergent sur les conséquences de cette expérimentation quant aux responsabilités des parents. De nombreux parents ont indiqué solliciter davantage l'expertise des professeurs principaux (PP) et, dans une moindre mesure, du COP. Bien avant la tenue du conseil du premier trimestre, les PP ont demandé les premiers vœux en matière d'orientation (nouvelle fiche navette créée pour l'expérimentation). Des parents ont sollicité les professeurs pour mieux comprendre les nouveaux enjeux devant lesquels ils étaient placés.

### **5.5.2. Une expérimentation cependant parfois peu suivie de véritables changements dans le mode de préparation et d'accompagnement des élèves et des parents**

Si la majorité des établissements visités se sont engagés avec volontarisme dans l'expérimentation, il apparaît que certains collèges semblent avoir répondu à l'appel à l'expérimentation sans prendre au sérieux ses enjeux, ses finalités et sa portée pédagogique.

Dans un collège de l'académie de Toulouse, accueillant 450 élèves, et comptant trois classes de troisième, l'expérimentation s'est appuyée sur des indicateurs à améliorer tels les taux de passage vers la seconde GT (qui sont de l'ordre de 56 %), les résultats au DNB (72 % de taux de réussite) et le climat scolaire (l'établissement connaissant de nombreuses incivilités). 40 % des élèves accueillis sont issus de PCS défavorisées. Pourtant, le chef d'établissement et les équipes éducatives ne paraissent pas suffisamment mobilisés et impliqués dans l'expérimentation ; celle-ci ne s'est guère traduite par des actions nouvelles. Il n'y a guère de formulation d'objectifs par l'équipe de direction, qui paraît envahie par un sentiment fataliste, par exemple pour ce qui est des contacts à nouer avec l'un des lycées d'accueil perçu comme n'ayant pas « une bonne image du collège », ce qui rendrait « inutile » tout rapprochement. L'expérimentation ne s'est pas accompagnée d'une réflexion et d'actions relatives au travail sur l'orientation. Seule une réunion supplémentaire avec les parents a eu lieu afin « pour expliquer l'expérimentation et la remise d'une fiche de dialogue durant le premier trimestre ». Le COP consacre environ 200 heures par an à ce collège essentiellement pour des entretiens individuels. Il participe également à une action collective d'information sur les diplômes en classe de troisième, à une action en classe de quatrième et aux trois conseils de classe de troisième. Ce collège est pour le COP une priorité.

Les actions ponctuelles portant sur la préparation à l'orientation existent mais restent assez classiques :

- une réunion de remise des bulletins du premier trimestre ;
- une réunion des parents de troisième le 30 janvier avec les proviseurs des lycées environnants, le COP et les professeurs principaux pour l'explication de la procédure d'orientation et la remise des fiches pour l'orientation (80 % des familles étaient présentes) ;
- l'organisation des « mini stages » en entreprise pour les élèves de troisième dont il a été dit à la mission que l'intérêt des élèves est surtout de « ne pas être au collège » et dont on doute d'une réelle exploitation par les enseignants ;
- une visite des lycées ;
- la participation au forum des métiers.

Enfin, trois classes de troisième de 29 élèves, 18 élèves (tous dans une même classe) suivent la DP3 prise en charge par le professeur de mathématiques et le professeur de français ; les élèves de DP3 passent cinq jours en entreprise (tous sauf deux élèves cette année) et ces stages sont utilisés pédagogiquement (rapport de stage et soutenance orale).

Toujours dans ce même collège, le PDMF reste inexistant et l'évaluation des élèves est sans changement – peu de place étant accordée aux compétences du socle commun dans la préparation à l'orientation. De manière générale, l'expérimentation ne semble pas avoir été bien préparée et les

enseignants n'ont été informés qu'à la rentrée de septembre 2013. Cela explique leur crainte de voir les parents « *l'emporter* » d'autant plus qu'ils ont remarqué que ces derniers « *ne viennent plus aux entretiens et aux rencontres parents / professeurs* ». De leur côté, les parents rencontrés par la mission restent dubitatifs quant au sens de l'expérimentation qui, à leurs yeux, « *ne change pas grand-chose* » tout en insistant sur le fait qu'elle crée une « *pression* » et en s'interrogeant sur les moyens et procédures mis en œuvre pour mieux aider au choix. Ils observent que l'expérimentation devrait surtout aider « *les élèves les plus faibles* » et que faute de place dans certaines spécialités professionnelles, ils ne pourront pas véritablement choisir avec leur enfant. Comme l'équipe de direction et les équipes éducatives ne se sont pas appropriés l'expérimentation, les parents ne s'en sont pas saisis. De ce fait, la procédure d'orientation comme les modalités d'accompagnement des élèves sont restées assez classiques. Par conséquent, pour les parents rencontrés, « *Il n'y a pas de co-construction avec l'éducation nationale, le processus reste descendant, il y a trop d'informations à quelques moments précis* » et ils ressentent un manque de suivi durable.

C'est aussi le cas de ce collège REP de l'académie de Reims, visité par la mission, qui expérimente afin de créer un « *meilleur dialogue* » avec les familles mais sans que l'équipe de direction, rencontrée, ne soit convaincue de l'efficacité de la démarche.

Le principal s'est porté candidat à l'expérimentation afin d'attirer davantage les parents et de créer les conditions d'un meilleur dialogue avec les équipes éducatives. En 2013, il y a eu trois cas d'appel, et une élève n'ayant pas eu « gain de cause » y a redoublé sa classe de troisième. L'établissement fait face à la forte concurrence d'un groupe scolaire de l'enseignement privé, l'effectif contournant le collège est en moyenne d'une quarantaine d'élèves à l'entrée en sixième. Les locaux sont peu attractifs et le collège demande à être réhabilité. Les familles semblent peu présentes et peu investies dans la vie du collège à tel point qu'en classe de troisième, les six divisions ne comptent aucun représentant de parents au conseil de classe. Les réunions programmées en début d'année ne comptent que « les parents dont les enfants réussissent » et malgré une tentative visant à remettre en mains-propres les bulletins, la faible présence des parents dont les enfants sont en difficulté a conduit le principal à opter pour l'envoi par courrier postal.

Ce qui frappe à la rencontre de l'équipe de direction, c'est l'absence d'un véritable projet préparant et accompagnant l'expérimentation. Par exemple, peu de contacts ont été établis avec les lycées d'accueil. Par ailleurs, il n'y a pas d'espace d'accueil pour les parents qui pourrait également favoriser un meilleur dialogue. L'entretien avec les élèves met en évidence de grandes inégalités dans l'accès à des stages de découverte : plusieurs élèves ont renoncé à effectuer un stage dans un domaine qui les intéressait faute d'avoir pu trouver une entreprise d'accueil. Il paraît souhaitable que ces difficultés soient aussi prises en compte dans l'expérimentation afin d'aider les élèves à construire leur projet d'orientation. De même, et hormis le forum des formations qui s'est tenu dans un autre collège et dans lequel les élèves, accompagnés par les enseignants, se sont rendus, il n'y a pas de stage d'immersion en classes de seconde générale et technologique ou de seconde professionnelle. Il n'existe pas non plus d'utilisation du *webclasseur*.

On note cependant la volonté d'engager plus précocement les échanges avec les élèves sur l'orientation et, de ce point de vue, le concours de la COP est précieux. Par ailleurs et en classe de quatrième, une professeure principale de mathématiques s'occupe d'une quinzaine d'élèves ayant des difficultés scolaires afin de les amener à se mobiliser davantage et à mieux préparer leur orientation en fin de troisième. Mais on perçoit ici comment l'expérimentation amène finalement à une focalisation des actions en direction des élèves le plus en difficulté en classe de quatrième.

On peut noter quelques évolutions néanmoins dans le type de relation entre les enseignants du collège et les parents : « *J'étais très réticente parce que j'avais deux cas d'appel... Mais pourquoi pas au final... j'étais confrontée aux parents qui ne voulaient rien entendre...* » (une professeure de sciences physiques, professeur principal de troisième) ; « *On a du mal à avoir les parents... mais en heure de vie de classe, on donne aux élèves des conseils individuellement... Après le second trimestre, les parents sont invités, convoqués... Le professeur principal accompagné de deux ou trois collègues reçoivent les parents... on se plie à leur emploi du temps... ça a quelques effets, on voit des parents qu'on n'avait pas vus au début de l'année* » (professeure de mathématiques, professeur principal de troisième).

Pour la COP, l'expérimentation inquiète surtout les professeurs de seconde générale et technologique qui craignent l'arrivée d'élèves très faibles.

## **6. Les observations de la mission concernant l'implication des parents**

### **6.1. La communication en direction des parents réalisée dans les établissements**

L'expérimentation a souvent été précédée par un temps d'échange avec les parents, soit dès le mois de juillet 2013, soit à la rentrée au mois de septembre. Ce sont les chefs d'établissement aidés parfois des directeurs de CIO ou du COP, qui ont assuré la communication auprès des parents. Les académies ont souvent préparé des documents pour favoriser la démarche des chefs d'établissement.

La communication envers les parents a été assurée par les principaux, mais avec des modes de présentation variés. Si globalement, l'expérimentation a été présentée comme une manière de « mieux préparer l'orientation », les informations données ont varié. Certains chefs d'établissement ont surtout insisté sur la responsabilisation des élèves et des parents quand d'autres ont mis l'accent sur l'opportunité de choisir sans que les notes scolaires soient les seules à peser sur la décision d'orientation. D'autres ont d'emblée insisté sur la différence entre décision d'orientation et affectation, alors que leurs collègues, dans d'autres collèges, ont évité d'en parler longuement craignant que l'attention des parents ne soit focalisée sur cette distinction. Parmi les supports utilisés, les chefs d'établissements ont eu recours aux documents proposés par la DGESCO – notamment un dépliant – mais souvent aussi à des documents produits par le collège en collaboration avec le COP ou à partir de propositions académiques, le document de la DGESCO étant arrivé tardivement.

Dans un cas, l'académie a privilégié, à côté d'une communication documentaire, une rencontre avec les fédérations de parents d'élèves : « une concertation a eu lieu avec les principales fédérations de représentants de parents (PEEP, APEPA, FCPE) en novembre et décembre » (Strasbourg).

Dans les différentes académies, un travail a été engagé de manière à mobiliser les équipes éducatives et à penser le mode de communication envers les parents. Ainsi, dans l'académie de Montpellier par exemple, une journée de formation a eu lieu en l'automne 2013 et portait sur la réalisation du courrier d'information aux parents.

Dans l'académie de Poitiers, la communication en direction des parents a été menée par différents moyens :

- utilisation de la plaquette et des documentations nationales (deux départements) ;
- communication orale, collective ou individuelle, lors des réunions de rentrée, des rencontres parents / professeurs, des conseils d'administration, des rencontres avec les fédérations de parents, de réunions d'information en présence du COP (trois départements) ;
- communication écrite pour expliquer aux parents en quoi consiste l'expérimentation, quels sont ses objectifs, son déroulement, ses enjeux et que la décision d'orientation n'est pas l'affectation (un département).

Aux dires des différents acteurs rencontrés, les parents risquaient de ne pas bien distinguer décision d'orientation leur revenant et affectation, conduisant ainsi à des malentendus.

## **6.2. Les parents rencontrés et leurs représentants sont plutôt favorables à l'expérimentation mais demandent un accompagnement renforcé de la part des équipes éducatives**

La mission n'a pu rencontrer, au plan national, qu'une seule association de parents d'élèves, la FCPE, la PEEP ayant décliné la proposition de rencontre la jugeant prématurée à ce stade. Par ailleurs, lors des visites d'académies, d'autres parents affiliés ou non aux deux principales associations ont été rencontrés. La FCPE, très impliquée sur le sujet lors des débats sur la « refondation », observe d'un œil bienveillant cette expérimentation. L'idée lui paraît « *très intéressante car on sait que lorsque l'orientation est subie, elle est facteur de décrochage scolaire notamment dans la voie professionnelle* ». L'enfant et la famille vont devenir des acteurs car jusqu'ici, le conseil de classe imposait à l'enfant et à ses parents une orientation et cela constitue une forme de « violence ». Cependant cette volonté de donner à la famille un rôle central implique un fort accompagnement, revendiqué auprès des enseignants : « *L'élève ne peut pas raisonnablement effectuer seul et sans aide un parcours et les parents aussi, quand ils n'ont pas les codes, ne peuvent pas franchir quelques marches. Ils font beaucoup confiance à l'école jusqu'à être parfois déçus* ». Or les parents doivent pouvoir dialoguer avec les professeurs ; ils sont très demandeurs mais cet accompagnement exige de « sortir du langage éducation nationale ».

S'il peut y avoir des divergences entre associations de parents d'élèves, notamment pour ce qui est du poids et de l'importance donnés au conseil de classe, ces dernières, à travers les représentants rencontrés dans les collèges, s'accordent à dire que le choix d'orientation et du « dernier mot » leur revenant constituent une avancée importante. Mais le choix qui leur est laissé ne doit, selon eux, pas dispenser l'ensemble de l'équipe éducative et plus particulièrement les membres du conseil de classe de jouer un rôle pédagogique de manière à aider des parents, pas toujours au fait de l'offre de formation, à mieux assumer leur décision.

### **6.3. Les parents sont attentifs à une préparation progressive de l'orientation intégrant systématiquement l'information sur les débouchés professionnels**

D'autres parents rencontrés souhaitent que la préparation à l'orientation s'opère le plus tôt possible et que les actions proposées aient le souci de mettre en évidence l'articulation entre les études et les débouchés professionnels. Le droit de choisir est considéré comme « positif » parce qu'il implique davantage de dialogue et de concertation avec les enseignants. On note de fortes inquiétudes parentales à l'égard de l'orientation, moins parce que les élèves éprouvent du mal à construire un projet que parce que l'on craint que telle ou telle scolarité dans telle ou telle filière « ne débouche pas sur un emploi ».

### **6.4. La situation des familles les plus éloignées des codes scolaires pose la question de l'orientation dans le cadre plus large de leurs relations avec le collège**

Les familles les plus éloignées des codes scolaires, autrement dit celles qui sont les moins éclairées sur le mode de fonctionnement du système éducatif, éprouvent de grandes difficultés à venir à la rencontre des équipes éducatives et à dire leur point de vue quant aux choix d'orientation. Les représentants des parents rencontrés, en accord avec les principaux, pointent la difficulté particulière que constitue l'implication des familles les plus démunies, et l'asymétrie de fait du dialogue dans le cadre de la procédure d'orientation. Pour eux, cette question ne peut trouver de réponse dans le seul cadre des décisions d'orientation mais doit être envisagée dans une approche globale du fonctionnement de l'établissement. Elle implique un suivi renforcé pour éviter des effets pervers (moindre ambition, déscolarisation à l'issue du collège). La mission a observé que peu de collèges accordaient une place aux parents d'élèves scolarisés en SEGPA, comme si, sous prétexte du manque de tensions par rapport à l'orientation en CAP, l'enjeu du dialogue était moindre. Or, on peut justement considérer que des questions existent par rapport aux motivations réelles du choix, au type de spécialité, au lieu de préparation, aux contenus de formation. On sait aussi l'importance du suivi de l'assiduité scolaire pour des publics fragiles très sensibles aux changements lors des transitions entre structures. Ainsi, dans l'académie de Lyon qui compte sept collèges expérimentateurs, les SEGPA sont exclues du dispositif d'expérimentation.

### **6.5. L'expérimentation suscite cependant certaines interrogations de la part des familles rencontrées**

La mission a relevé dans l'expression des familles certaines inquiétudes :

- concernant le dialogue entre les parents et le chef d'établissement en cas de désaccord : le dialogue existait antérieurement mais avec l'expérimentation, celui-ci serait formellement réduit à cinq jours entre la décision du conseil de classe, le dialogue avec le COP et la décision parentale définitive. Ce délai est très court et ne permet pas toujours un échange serein pour aborder les conséquences des différents choix d'orientation possibles. De ce point de vue, la suppression de la procédure d'appel ne rassure pas une partie des parents rencontrés qui demandent davantage d'accompagnement et de suivi pour la préparation de l'orientation ;

- concernant le devenir des élèves orientés et le risque de stigmatisation que pourrait générer une orientation allant à l'encontre du conseil de classe. Cette question globale prend un autre sens s'agissant des élèves jugés « moyens » ou dont l'orientation augure de potentielles difficultés. Un parent d'élève s'interroge ainsi : « *supposons que l'élève passe en seconde GT alors que le conseil de classe était réservé, quel accueil lui sera réservé au lycée ? Est-ce qu'on va l'aider sans le stigmatiser ? Est-ce qu'on n'aura pas tendance à lui dire qu'il doit maintenant assumer son choix et en être responsable ?* ». Pour la FCPE, « *l'expérimentation doit aussi amener à reconnaître aux élèves et à leurs parents un droit à l'erreur* » ;
- concernant la confusion entre orientation et affectation, qui reste très présente malgré les explications apportées. Cette question, centrale pour les familles, trouve son expression dans cette remarque d'un parent d'élève : « *le dernier mot est une expression dangereuse car on va travailler avec les élèves et leurs parents sur un projet pour se voir refuser à la fin une affectation dans la spécialité de son choix !* ». Pour la FCPE, l'expérimentation pourrait alors apparaître comme démagogique et risquerait même de renforcer la déception finale de parents.

**La mission a constaté qu'il existe en effet une forte persistance dans l'esprit des familles de la confusion entre décision d'orientation et affectation.**

Si les parents ont accueilli l'expérimentation de manière positive, c'est en effet parce que certains d'entre eux semblent considérer que leurs enfants seront affectés dans la filière de leur choix. Même si les principaux rencontrés disent avoir insisté, lors des réunions d'information à l'issue du premier et du second trimestres, sur la différence entre orientation et affectation et bien que cette différence ait été rappelée de manière récurrente, certains parents continuaient de confondre la décision d'orientation et l'affectation. Cette confusion est potentiellement source de malentendus.

La médiatrice de l'éducation nationale, rencontrée par la mission, constate que quelques parents dont les enfants sont concernés par l'expérimentation ont écrit au médiateur pour dire leur crainte de ne pas avoir gain de cause au niveau de l'affectation. C'est dire leur degré de sensibilité et de préoccupation. Ils entrevoient le risque d'un écart entre le choix exprimé et la rareté des places en matière d'affectation. La médiatrice de l'éducation nationale, lors d'un entretien, indique qu'il semblerait que les collègues aient fortement communiqué sur ce risque :

*« Il y a des parents qui nous envoient du courrier (...) car ils craignent de ne pas avoir l'affectation, les établissements les ayant mis en garde. Il faut traiter le couple orientation-affectation, ce qui compte, c'est le choix concret. On commence à avoir des retours sur ce thème, via les CIO, des associations, est-ce qu'il faut créer un droit opposable au retour, ou refaire une procédure administrative ? Est-ce qu'on peut imaginer une procédure qui statuera sur l'affectation ? ».*

**6.6. Pour certains représentants de parents rencontrés il faut repenser la relation entre l'évaluation des élèves et leur orientation**

Pour certains parents rencontrés, l'orientation reste encore très basée sur les notes qui opèrent une sélection et produisent du tri et du classement sans rendre réellement compte des capacités d'investissement et des qualités personnelles de leur enfant. Dans certains cas, l'évaluation – essentiellement la notation – apparaît même comme démotivante et, en matière d'orientation,

comme responsable de la hiérarchie implicite des différentes voies d'orientation au détriment de la construction d'un projet, du soutien d'un parcours. La FCPE considère ainsi que l'évaluation, au moins pour ce qui contribue à la décision d'orientation, devrait être plus diversifiée, incluant la prise en compte de compétences autres que scolaires.

### **6.7. Des défis restent à relever pour mieux associer les parents à la préparation des décisions d'orientation**

La circulaire de la DGESCO du 15 octobre 2013<sup>23</sup>, *Renforcer la coopération entre les parents et l'école dans les territoires*, réaffirme la nécessité de favoriser la coéducation et indique trois leviers d'action qui doivent être utilisés :

- rendre effectifs les droits d'information et d'expression des parents ;
- construire de nouvelles modalités de coopération avec les parents pour une école plus accueillante ;
- développer des actions d'accompagnement à la parentalité à partir d'un diagnostic partagé avec l'ensemble des partenaires, dans le cadre des projets d'école et d'établissement et notamment des projets éducatifs territoriaux.

La mise en œuvre de cette circulaire implique d'imaginer et d'apporter des réponses pratiques dans chaque collège en fonction de sa situation spécifique. Il apparaît par exemple qu'un travail soit à mener sur les termes et les mots utilisés dans le cadre des relations avec les familles. Le ressenti des parents est parfois négatif : ils sont « *convoqués* », « *se sentent jugés* » et font face à des discours très focalisés sur le « niveau » de leur enfant ; ils relèvent que trop fréquemment « *c'est la note qui est l'objet du dialogue, ce qui est un peu court* » selon une parent-déléguée. Ceci suppose de mieux former les enseignants à l'entretien et à l'accueil des familles.

### **6.8. Pour les parents et les chefs d'établissements, l'expérimentation doit permettre d'instaurer un dialogue moins formel avec les parents et de penser autrement le conseil**

La plupart des collèges visités ont une longue habitude du « dialogue » avec les parents et peu d'entre eux affichent un recours aux commissions d'appel. Pour autant, le sentiment exprimé par de nombreux enseignants et chefs d'établissement – notamment dans les collèges à recrutement plus populaire – est que cet état de fait n'est pas satisfaisant car le consensus apparent autour de l'orientation cache des insuffisances, notamment au plan du degré d'implication des parents dont certains « confient » les décisions aux équipes éducatives, quitte à être parfois déçus par le type d'étude entrepris en lycée. Les réunions parents / professeurs restent assez formelles, comme si seul le verdict de la note dessinait l'horizon de ce que l'on peut envisager ou non comme voie ou spécialité. L'expérimentation est alors apparue à des enseignants comme une occasion de légitimer davantage la place des parents dans le processus d'aide et de prise de décision. Il s'agissait pour eux de réinstaurer un dialogue en posant que les parents ne sont plus seulement destinataires d'une décision mais qu'ils ont à en être les acteurs.

---

<sup>23</sup> Circulaire n° 2013-142.

C'est le cas par exemple dans ce collège rural accueillant 232 élèves (le collège Jean Zay à Chambon-sur-Voueize, académie de Limoges) où l'annonce de l'expérimentation n'a pas suscité de réaction tangible chez les parents qui restent confiants à l'égard des enseignants. Il faut dire que globalement, les élèves obtiennent satisfaction lors de l'affectation mais les enseignants observent que les formations choisies ne les ouvrent pas sur d'autres champs possibles. Autrement dit, élèves et parents ont des « idées arrêtées » et songent peu à effectuer des recherches sur d'autres filières. Dans ce collège, certains parents semblent plus demandeurs d'information sur l'insertion professionnelle. Les intentions d'orientation montrent quelques décalages entre le niveau de l'élève et ses aspirations (soit une ambition excessive, soit une faible ambition).

L'établissement propose depuis plusieurs années « une soirée pour aider les parents à renseigner les dossiers d'orientation (fiches d'orientation, demande de dérogation...) ». Les délégués de parents sont présents lors des conseils de classe (CC) et ce, depuis l'arrivée de la principale. Auparavant, il y avait le conseil des professeurs suivi du CC où l'on présentait aux parents et aux délégués le bilan du trimestre et de l'année.

Au collège François Legros, situé à Reims, l'enjeu de l'expérimentation a été de vouloir, indépendamment des décisions d'orientation inférieures à la moyenne académique de dix points pour ce qui est de l'entrée en seconde GT, restaurer une image plus positive de l'accueil réservé aux parents. Ainsi, le principal du collège, en poste depuis un peu plus de deux ans, insiste sur le fait que son établissement, classé en RRS et accueillant 570 élèves, « correspond très bien à un terrain favorable à l'expérimentation pour la simple raison que les parents ne s'y sentent pas vraiment bien accueillis et que de ce fait, on ne peut pas développer des actions éducatives quand les familles ne viennent pas et que les problèmes vont croissant ». La suppression de la SEGPA en 2010 aurait conduit à amplifier les difficultés d'élèves dont l'orientation vers la voie professionnelle s'opère par défaut, moins pour ce qui est de la filière que pour ce qui concerne la spécialité.

*« On s'est dit qu'il faut au maximum accompagner les familles, les informer de l'accompagnement qui serait développé par l'établissement. Au conseil de classe du premier trimestre, on a vu les distorsions entre les intentions et les capacités. Après le CC du 1<sup>er</sup> trimestre, on a contacté vingt-cinq familles pour travailler le projet dès maintenant. On leur a proposé de faire faire aux élèves un stage de deux jours en LP et deux jours en lycée. Ce sont des gamins dont le profil permet aussi de voir le LP et découvrir que c'est une voie de réussite » (le principal).*

Cette expérimentation modifiera moins le résultat administratif – peu de désaccords sont constatés au troisième trimestre – que l'appropriation du processus menant à la prise de décision (le choix de la voie professionnelle s'effectuera de manière plus positive et non comme solution de repli). Sur les vingt-cinq familles dont les enfants risquaient de rencontrer des difficultés en lycée, vingt et une se sont rendues au rendez-vous avec la conseillère d'orientation-psychologue et les professeurs principaux. Il semblerait que l'invitation des familles à rencontrer la COP puis les enseignants, parce qu'elle intervenait plus tôt dans l'année, ait été pertinente :

*« Des familles ont évolué, elles se posent des questions. Les élèves prennent conscience du sens de la réussite et de la nécessité de travailler davantage. Comme les intentions ont été demandées dès le premier trimestre, la prise de conscience pour le travail scolaire, pour faire des stages de découverte et pour mieux s'informer a été perceptible » (le principal).*

## **6.9. Une présentation peu explicite des enjeux de l'expérimentation entraîne une implication faible des parents**

Dans un collège visité, le « dernier mot » a été présenté aux parents comme quelque chose qui relèverait d'une décision leur revenant et moins comme une démarche pédagogique dans laquelle le dialogue et le conseil en orientation seraient renforcés. Les parents disent manquer d'information sur les forums des métiers. Ils signalent le problème de la carte des formations (pas assez de choix) et considèrent que l'orientation en fin de troisième est prématurée. Selon eux, **il n'y a pas de co-construction avec l'éducation nationale, le processus reste descendant, il y a trop d'informations abstraites à quelques moments précis.**

On comprend par exemple pourquoi dans ce collège, les enseignants observent que les parents – paradoxe à noter – viennent de moins en moins aux réunions parents / professeurs suite à l'annonce de l'expérimentation<sup>24</sup>. Le problème fondamental réfère sans doute à la façon dont celle-ci a été reçue par les équipes éducatives et au malentendu conduisant à y voir une intrusion au sein du collège et moins l'occasion de repenser le dialogue et l'aide effective aux parents et aux élèves.

## **7. Les intentions d'orientation dans les collèges expérimentateurs à l'issue des procédures de juin 2014**

### **7.1. Les éléments recueillis par la DGESCO montrent une stabilité globale des intentions d'orientation qui masque des tensions ponctuelles**

La DGESCO a procédé à une enquête (via Orquestra) auprès des collèges concernés centrée sur les intentions d'orientation, les vœux, les cas de désaccord et les propositions des conseils de classe. Elle a ainsi cherché à mesurer les écarts avec la situation de l'an passé pour ces mêmes établissements. Les résultats ainsi recueillis sur 90 collèges de l'échantillon corroborent les observations de la mission : les évolutions apparaissent globalement sur le plan quantitatif comme peu ou pas significatives. On peut cependant noter une très légère évolution qui se situe plutôt en faveur de l'orientation vers la seconde générale et technologique (sur un effectif quasiment stable d'environ 9 200 élèves la variation serait d'environ 70 élèves supplémentaires dans les intentions d'orientation en seconde GT). Le taux de désaccord est quasi stable avec une hausse de 0,2 % toutes filières confondues.

Cependant la DGESCO note, dans une analyse plus fine des résultats, que dans un tiers des établissements on observe une augmentation importante en proportion des intentions d'orientation vers la seconde générale et technologique même si, en raison de fluctuations d'effectifs, celles-ci ne se traduisent pas forcément par un nombre plus important d'élèves concernés : les cas extrêmes sont respectivement le collège Jean Bène de Pézenas dans l'académie de Montpellier

---

<sup>24</sup> Ce qui est annoncé dans ce collège comme une réalité constituait une crainte dans un autre collège de centre-ville, situé à Guéret. Les enseignants de cet établissement accueillant près de 500 élèves et affectant en moyenne 70 % des élèves de 3<sup>ème</sup> en seconde GT, ont accueilli de manière mitigée l'expérimentation. Plus particulièrement, quelques professeurs principaux n'étaient pas réticents mais manifestaient un scepticisme car certaines familles « *sont démissionnaires et ne sont plus en capacité de prendre des décisions, elles suivent trop les avis de leurs enfants* ». Paradoxalement, ces enseignants voyaient dans l'expérimentation une perte de leur capacité à venir en aide à des parents posés comme peu informés des enjeux de l'orientation mais attachés à exprimer leur décision quitte à ce qu'elle soit peu « raisonnable » ou « réaliste ». C'est le principal-adjoint qui s'est chargé de la présentation de l'expérimentation aux parents.

(+ 8 % d'intention et 27 élèves concernés) et le collège Haute Bruche de Schirmeck dans l'académie de Strasbourg (+ 16 points et 22 élèves concernés).

À l'inverse, dans d'autres collèges on constate une baisse importante des intentions d'orientation vers la voie générale et technologique au profit soit de la voie professionnelle soit du redoublement. Le collège Louise Michel de Maringues dans l'académie de Clermont-Ferrand constitue un exemple extrême avec une baisse de 30 % des intentions d'orientation vers la seconde GT et une augmentation de treize élèves demandant la voie professionnelle (dix demandant la seconde professionnelle et trois la première année de CAP).

Néanmoins du fait de sa constitution même et de la prédominance de collèges ruraux à petits effectifs, l'échantillon présente des caractéristiques qui conduisent le plus souvent à une orientation consensuelle comme les années précédentes. Sur les 34 élèves de troisième du collège Gachon de Parsac dans la Creuse, il n'y a eu, comme les années précédentes, qu'un seul cas de désaccord.

Il faudra donc être attentif aux effets locaux même si une analyse globale ne laisse pas présager de réelle perturbation du système sans qu'il soit à ce stade possible de dire s'il s'agit d'une situation imputable à l'expérimentation du fait d'une mise en place progressive voire tardive de celle-ci. Une interprétation apparaît d'autant plus prématurée que la mission n'a pu encore disposer des éléments concernant la situation individuelle des élèves concernés à la rentrée, c'est-à-dire à la fin de la procédure d'orientation et d'affectation, seule à même de rendre compte des évolutions réelles par rapport à la situation antérieure sur le plan quantitatif, en termes de flux d'élèves concernés.

## **7.2. Les observations recueillies auprès des collèges visités montrent que la suppression de l'appel ne semble pas avoir globalement influé sur la qualité du dialogue avec les familles**

Si l'expression « dernier mot aux parents » a suscité *a priori* réserves et interrogations chez les équipes éducatives, la conduite de l'expérimentation a permis d'apaiser en quelque sorte les tensions éventuelles concernant les choix d'orientation. En effet, dès lors que préalablement les parents étaient assurés de leur pouvoir de décision, le débat portant initialement sur le « pouvoir » de décision s'est déplacé vers la construction d'un dialogue de qualité portant sur la préparation du choix le plus judicieux à faire, en fonction de la situation de l'élève, de ses résultats, de ses compétences et de ses projets d'avenir. Ainsi, au collège Le Palais (Fleurs, académie de Lyon), le principal observe que le dialogue serein avec des parents a permis à ces derniers d'être davantage informés et aux élèves d'être plus conscients des exigences à venir en lycée. Cela a eu pour effet d'augmenter le taux d'orientation vers la seconde GT et, dans le même temps, d'enregistrer un peu plus de décision de redoublement (5,14 % en juin 2014 contre 2,9 % en juin 2013).

Cependant cette attitude a pu aussi favoriser l'expression d'une plus grande rigueur se traduisant par des avis négatifs du conseil de classe pour un passage en seconde GT plus nombreux. C'est par exemple le cas du collège Rosa Parks de Toulouse comme le note le principal :

*« Cette année il y a deux cas d'élèves dont la demande de 2<sup>nde</sup> GT n'a pas été satisfaite par le conseil de classe du troisième trimestre. Après les entretiens prévus dans le cadre de la procédure, un parent a changé d'avis en optant pour la seconde professionnelle et un autre a maintenu sa décision. Il s'agit d'un élève*

*dont les résultats annuels<sup>25</sup> ne sont pas catastrophiques et qui, sans doute, aurait eu gain de cause lors d'une éventuelle commission d'appel ».*

### **7.3. Le travail sur l'ambition des familles n'a pas produit les mêmes résultats selon la manière dont le collège a établi des liens et un dialogue avec les parents**

Nombreux sont les collèges à déclarer avoir conduit des actions en vue de favoriser le dialogue avec les parents et l'accompagnement des choix d'orientation. Pourtant, et bien que de nombreuses actions aient été menées (réunions parents / professeurs, entretiens personnalisés, carrefours-métier, actions d'information co-organisées avec les lycées d'accueil, stages de découverte des métiers, etc), leurs retombées n'ont pas les mêmes effets selon les collèges. La manière dont les contacts et les échanges ont été noués depuis quelques années influence les effets de l'expérimentation. Ainsi, au sein d'une même ville comptant deux collèges expérimentateurs et accueillant des publics similaires – en l'occurrence, les deux établissements relèvent de l'éducation prioritaire – on constate des différences quant au mode d'appropriation de l'expérimentation par les équipes éducatives et par les parents. Dans un collège ayant une longue tradition d'ouverture et d'accueil des parents, l'expérimentation a constitué l'occasion de travailler sur les projets des élèves, le degré d'implication des familles et le parcours conçu comme un ensemble d'étapes auxquelles il faut se préparer. Les décisions d'orientation vers la seconde GT sont passées de 61,31 % en 2013 à 71,17 % en 2014. Dans le second collège, l'expérimentation n'a pas eu d'effets sur les décisions d'orientation, si ce n'est leur stabilisation, et alors que les recommandations du conseil de classe pour une orientation vers la seconde GT étaient de 40,87 %, la décision finale revenant aux parents a été de 57,14 %. Au sein de cet établissement, les équipes éducatives ont accueilli l'expérimentation comme une occasion en vue d'un travail sur le « réalisme » des choix – une autre manière de viser l'ambition des parents – car « beaucoup d'élèves allaient en seconde GT sans avoir vraiment le niveau », selon une enseignante rencontrée par la mission. La quasi absence de contacts avec les lycées d'accueil, la faible présence des parents aux conseils de classe et aux réunions parents-professeurs, et un certain fatalisme gagnant une partie des enseignants démontrent que l'expérimentation est restée au stade d'un usage institutionnel en vue de dissuader des élèves souhaitant aller en seconde GT. C'est bien la place des parents dans le processus préparatoire à l'orientation et la manière dont celui-ci est conçu selon une logique de parcours ou selon l'évitement des contraintes à venir qui rend compte des différences entre établissements.

Dans le cas du collège Dupaty à Blanquefort (académie de Bordeaux), l'objectif clairement affiché auprès des parents a été d'améliorer les orientations vers la classe de seconde GT qui ont été longtemps insuffisantes dans ce collège. L'équipe de direction a d'abord mobilisé les équipes éducatives autour de cette question. Une concertation a été conduite au sein de l'équipe des professeurs en charge des classes de troisième, avec l'appui technique de la conseillère d'orientation-psychologue. Dans un second temps, les équipes éducatives et notamment l'équipe de direction, les professeurs principaux et la COP ont mené un travail avec les parents en vue d'une « meilleure ambition » pour leurs enfants. Le collège a mobilisé les outils existants tels que le « carnet de bord », le rapport de la séquence d'observation en milieu professionnel (effectuée en classe de troisième) et l'entretien personnel d'orientation du professeur principal, afin de susciter une

---

<sup>25</sup> Moyennes annuelles de l'élève concerné : MG (10,88) ; Fr (9,55) ; Ang (10,59) ; Esp (11,92) ; HG (10,06) ; Maths (11,92) ; PH-CH (10,34) ; SVT (9,29) ; Tech (9,95) ; Arts plastiques (12,17) ; Ed. Mus (10,58) ; EPS (13,17).

réflexion positive chez l'élève en fonction de ses capacités, son investissement et ses perspectives de poursuite d'études. Un effort particulier concernant l'information des familles sur les formations technologiques a été réalisé à travers une réunion avec les familles organisée au mois de mai. Il s'agissait d'expliquer à une vingtaine de parents qu'il était possible de faire évoluer leur choix de l'orientation en prenant davantage conscience de leur capacité à décider.

Les observations et recommandations du conseil de classe du deuxième trimestre ont ainsi permis d'accentuer le dialogue et l'aide spécifique au choix de l'orientation pour les élèves en situation de fragilité. De ce point de vue, il semble que le libre choix laissé à la famille a contraint les équipes à être plus réactives et réceptives aux interrogations comme aux attentes des familles.

#### **7.4. L'expérimentation met en exergue le cas des élèves en difficulté souhaitant s'orienter vers un CAP en désaccord avec le conseil de classe**

Œuvrer en vue de favoriser un choix d'orientation assumé augure non seulement d'une meilleure réussite de son parcours mais aussi de l'atténuation du risque de décrochage. Aussi, l'expérimentation perçue par de nombreux chefs d'établissements comme un moyen permettant d'accroître l'ambition des élèves, y compris pour entamer des études dans la voie professionnelle en vue de préparer le baccalauréat, a mis en évidence le cas des élèves qui visent un CAP, moins parce qu'ils sont portés par un projet professionnel que parce que cela constitue une sorte de repli sur un « choix » raisonnable. Ainsi, plusieurs collègues font état de l'accroissement du nombre d'élèves souhaitant, dans leurs intentions, préparer un CAP. On peut faire l'hypothèse que cela est induit par la crainte de ne pas réussir en seconde professionnelle, voire en seconde GT, crainte favorisée parfois par des équipes éducatives voulant « mettre en garde » des élèves à l'ambition irréaliste. Au collège Beurnonville (Troyes, académie de Reims), pourtant fortement engagé dans l'expérimentation, on constate un taux élevé des demandes d'orientation vers un CAP au second trimestre ; 21 élèves sur 125 avaient exprimé leur intention de préparer un CAP et seules six recommandations du conseil de classe ont été conformes à ces souhaits. Pourtant quinze élèves – dont quatre en vue d'une formation par apprentissage – ont exprimé des vœux définitifs en faveur de cette orientation (soit 8,8 % de l'effectif total, contre 2,82 % en 2013).

#### **7.5. L'évaluation des élèves et sa place dans la construction du parcours d'orientation sont à repenser**

L'orientation des élèves est fondamentalement dépendante des notes scolaires. Les décisions d'orientation se basent sur les notes et le plus souvent, ce sont les résultats obtenus et la « moyenne » scolaire qui déterminent non seulement les choix mais aussi les renoncements, les élèves et leurs parents anticipant de faibles chances de réussite en cas de demande considérée comme ambitieuse. Le plus souvent, c'est la note qui caractérise le « niveau » de chaque élève et est censée lui donner un repère pour choisir. Or la mission n'a pas observé la moindre réflexion conduite par les équipes éducatives sur ce que signifie le niveau, alors que l'on sait que la notation reste assez aléatoire car soumise à une pluralité de variables (caractéristiques scolaires de la classe, mode de notation par les enseignants, contexte du collège...). Par ailleurs, le lien entre les notes et le projet de l'élève est faiblement interrogé. Ainsi, s'il est raisonnable de penser que les connaissances évaluées augurent plus ou moins d'une réussite scolaire en classe de seconde, on peut aussi considérer que le projet d'étude et le projet professionnel sont de nature à avoir un effet mobilisateur de l'élève *a posteriori*. Le fait que les notes occupent une place aussi centrale dans les choix d'orientation des

élèves – qu'ils soient suggérés, recommandés ou exprimés par les élèves et leurs parents, notamment sous l'effet d'une autocensure – risque d'empêcher toute réflexion sur les compétences et les aspirations des élèves. Tout se passe comme si les notes faisaient écran sur les autres dimensions participant de la construction d'un parcours scolaire et professionnel éclairé. Pour amener les équipes éducatives à élargir les critères intervenant dans l'aide à l'orientation, il faudra repenser autrement la relation entre le parcours scolaire et les projets d'avenir. Plus précisément, et à côté du travail de fond à mener sur les aspirations des élèves, sur leurs compétences, sur ce que celles-ci laissent entrevoir comme possibilités, sur leur amélioration, c'est aussi la procédure d'affectation qu'il faudra repenser en lien avec l'outil de gestion informatisé AFFELNET, qu'il faudra sans doute faire évoluer. L'académie de Strasbourg a engagé une expérimentation de l'usage d'AFFELNET qui tient compte d'autres compétences en plus de celles d'ordre scolaire.

### **7.6. L'expérimentation a enclenché de manière assez timide et très localisée un processus d'échange avec les enseignants des classes de seconde et avec les proviseurs des lycées d'accueil**

Si la mission a pu avoir connaissance de réticences de la part de certaines équipes d'enseignants de lycées<sup>26</sup> du fait de leur crainte exprimée quant à l'arrivée d'élèves moyens ou faibles en seconde générale et technologique suite à l'expérimentation, celle-ci, *a contrario*, a suscité dans certains établissements des demandes d'échange avec les professeurs de collège afin de bien identifier avec leurs collègues de lycée les contenus d'enseignement exigeant une plus grande attention et un approfondissement. Ainsi, dans l'académie de Toulouse, au collège F. Mitterrand, « *un travail est engagé au niveau du bassin sur les maths, l'histoire et le français, dans le cadre de la liaison collège-lycées* ».

L'expérimentation a aussi permis un renforcement – et parfois la mise en œuvre – de l'échange entre principaux et proviseurs, ces derniers étant aussi mobilisés pour des raisons variées comme l'accueil d'élèves « moyens » ou le souci d'attirer des publics par des filières et spécialités peu demandées. Ainsi, au collège Balma (académie de Toulouse), le principal souligne que si « *cette expérimentation n'a pas modifié le nombre d'entretiens personnalisés avec la famille ou avec l'élève* », elle a, en revanche, facilité les échanges entre collège et lycées. « *La présence des proviseurs de lycée et des élèves de seconde a été très bénéfique cette année pour accompagner la nouvelle sectorisation* ».

Au collège Le Palais (Feurs), les professeurs principaux de la classe de troisième rencontreront les enseignants de seconde en septembre 2014 afin d'échanger sur le cas d'une dizaine d'élèves susceptibles de rencontrer des difficultés au lycée.

Le collège Beurnonville (Troyes) peine à élever la part des élèves s'orientant vers la seconde GT alors qu'un travail autour de l'ambition est mené depuis deux ans. Il semble que les élèves et leurs parents craignent de ne pas réussir en LGT, d'autant plus que la plupart des lycées d'accueil n'effectuent pas de démarche en vue d'attirer les collégiens. Pour la principale, « *Les rencontres collège - lycées ne sont pas encore suffisamment développées pour mieux éclairer les parents et élèves sur leur choix* ».

---

<sup>26</sup> Par exemple, l'équipe enseignante du lycée Jean-Paul Sartre de Bron (académie de Lyon) qui a adressé à la rectrice une pétition pour s'opposer à l'expérimentation. Alors que le lycée et les collèges travaillaient déjà à la liaison collège-lycée (alignement d'emplois du temps pour permettre la co-animation de séances de méthodologie), la crainte des professeurs de lycée était de voir arriver en seconde GT des élèves peu préparés à cette formation, ce qui, selon eux, nuirait à la réputation de l'établissement et, du coup, à sa mixité sociale.

Afin d'effectuer un suivi du devenir de leurs élèves une fois entrés en lycée – et notamment les élèves ayant eu quelques difficultés scolaires –, des collègues expérimentateurs ont mis en place des « fiches passerelles ». Certains principaux et proviseurs prévoient de mettre en place des rencontres conjointes collège-lycées en présence des parents et des élèves afin d'échanger sur les choix les plus judicieux à effectuer. Il reste que ces situations sont assez exceptionnelles, car généralement la liaison avec les lycées d'accueil est faible. Une principale énonce ainsi les difficultés à vaincre :

*« Même moi qui suis dans la cité scolaire, j'ai dû me battre pour expliquer aux professeurs ce que sont les enseignements d'exploration... Les professeurs de lycée rechignaient à venir.... Là, ils se rencontrent, j'ai deux professeurs qui enseignent en collège et en seconde... ça facilite les choses. On a présenté aux élèves en assemblée plénière ce qu'est l'accompagnement personnalisé, les enseignements d'exploration... Cette année, il y a une passerelle qui se met en place. On a fait cela en trois temps, échange sur les attendus de la seconde, une rencontre entre élèves et anciens élèves membres du conseil de la vie lycéenne, et une réunion avec les parents d'élèves et les collègues du lycée ».*

On peut relever que la faiblesse des échanges avec les lycées d'accueil pourrait utilement faire l'objet d'une mobilisation des corps d'inspection disciplinaires, au moins à travers la problématique de l'évaluation et des continuités pédagogiques.

## Conclusion

La « bonne orientation », pour la plupart des équipes éducatives interrogées, est celle qui correspond à la décision du conseil de classe. Ainsi, les « cas litigieux » ayant donné lieu à des entretiens avec le principal et le conseiller d'orientation-psychologue à l'issue du conseil de classe du troisième trimestre sont considérés comme « résolus » lorsque la famille se range à la décision de l'équipe éducative. Le dernier mot aux parents est alors à interpréter davantage comme l'occasion de renforcer les échanges avec les équipes éducatives et moins comme une opportunité d'exprimer un vœu et de l'assumer.

La mission a pu constater que l'expérimentation de la décision d'orientation revenant aux parents avait été globalement appréciée par les équipes éducatives et par les parents. Pour certains chefs d'établissement, elle a permis de donner corps et sens à des dispositifs d'aide à l'orientation et à la notion de parcours.

L'expérimentation a comme objectif de créer les conditions d'une meilleure préparation de l'orientation en considérant les parents comme de véritables partenaires, comme acteurs pleinement responsabilisés et œuvrant avec les équipes éducatives dans le cadre d'une coéducation. La plupart des parents accueillent donc positivement l'expérimentation même si certains craignent de prendre une décision lourde de conséquences, considérant parfois qu'ils sont moins légitimes que les enseignants pour choisir.

Finalement et en dépit d'un ressenti convergent entre les différents principaux rencontrés – « rien ne change fondamentalement avec l'expérimentation », « le souci est surtout le sort des élèves le plus en difficultés », « les parents étaient déjà bien accueillis au collège » –, on note une évolution du regard sur les parents et une prise de conscience de la nécessité de participer à la connaissance du devenir des élèves à l'issue du collège.

Concernant le pilotage et l'accompagnement national et académique, il apparaît en cours de mise en place et devrait produire des effets en direction des établissements expérimentateurs qui devraient être mieux perceptibles au cours de l'année scolaire 2014-2015. L'attention aux questions structurelles posées par les procédures d'affectation dans leur articulation avec l'expérimentation du libre choix donné aux familles devrait être un sujet prioritaire de travail pour le ministère et les académies. Elle détermine la possibilité d'une réelle mise en place de parcours d'orientation réussis. Dans les collèges l'attention portée au dialogue avec les familles devrait s'intégrer dans une démarche plus englobante dont la coéducation constitue le cadre général, tout en faisant le lien avec les questions d'évaluation et d'éducation à la citoyenneté. Les points qui suivent reprennent en détail les constats effectués par la mission et les points d'attention pour la suite de l'expérimentation.

- **Les parents rencontrés dans les collèges ont été surpris par l'expérimentation mais paraissent assez satisfaits dans l'ensemble. Conscients d'une responsabilité nouvelle, ils sont demandeurs d'un dialogue renforcé.**

Le projet est bien accepté par la majorité des parents, même si les avis divergent sur les conséquences de cette expérimentation quant à leurs responsabilités. Ils se sentent placés devant de nouvelles responsabilités et certains éprouvent une certaine angoisse à l'idée d'être seuls à assumer la décision finale.

Ils insistent sur le fait que l'exercice du choix ne saurait dispenser le conseil de classe de jouer un rôle pédagogique, d'apporter un éclairage, de manière à guider les parents et à les aider à mieux assurer et assumer leur prise de décision. Certains parents ont évoqué l'idée que la préparation à l'orientation s'opère le plus tôt possible et que les actions proposées aient le souci de mettre en évidence l'articulation entre les études et les débouchés professionnels. Globalement, le « droit de choisir » est considéré comme « positif » pour les parents parce qu'il implique davantage de dialogue et de concertation avec les enseignants.

**Les familles les plus éloignées des codes scolaires, autrement dit celles qui sont les moins éclairées sur le mode de fonctionnement du système éducatif, éprouvent de grandes difficultés à venir à la rencontre des équipes éducatives et à dire leur point de vue quant aux choix d'orientation. Il y a un défi à relever pour l'institution.** On note des stratégies engagées par certains collèges et qui sont à encourager : par exemple, la remise individuelle des bulletins, la tenue de réunions d'information hors enceinte de l'établissement (dans des « centres sociaux » parfois), la mise en place d'une « école des parents », etc.

- **Les parents sont néanmoins porteurs d'interrogations et d'inquiétudes.** Ainsi, y a-t-il crainte que la suppression de la commission d'appel soit considérée comme le seul « fait nouveau », réduisant l'expérimentation à **une réforme plus administrative que pédagogique.**

Par ailleurs, certains s'interrogent sur le **devenir des élèves éventuellement admis en classe de seconde générale ou technologique contre l'avis du conseil de classe** : n'y aurait-il pas un risque de stigmatisation ? Un risque d'échec à venir si la continuité de l'accompagnement en lycée n'est pas assurée ?

- **Pour les familles, l'orientation reste fondamentalement associée à l'affectation**

La confusion entre orientation et affectation reste forte, malgré les explications apportées. Elle est significative de la volonté des familles que la décision prise soit réellement suivie d'effet, ne soit pas seulement un exercice formel et démagogique.

La mission attire l'attention sur le fait que le **consensus relatif** entre les équipes éducatives du collège et les parents concernent les seules **décisions d'orientation**. S'il est remis en cause par l'affectation finale de l'élève, cela pourrait accentuer les déceptions vis-à-vis de l'institution, ravivées par l'accent mis dans l'expérimentation sur la liberté de choix donnée aux familles.

- **Des points d'attention pour la suite de l'expérimentation**

- **l'utilisation de la locution « dernier mot aux parents »** n'est pas appropriée et suscite des réserves. Elle porte l'idée polémique d'un affrontement presque systématique entre les parents et les équipes éducatives, conflit dont les parents, quoi qu'il arrive, seraient le seul « vainqueur » ;
- le choix des établissements expérimentateurs ne révèle pas toujours la diversité des situations rencontrées en matière d'orientation et pose la **question de la constitution de l'échantillon** ;
- le pilotage institutionnel apparaît encore fortement centré sur les prises de décision d'orientation en classe de troisième, beaucoup moins sur leurs **conditions préparatoires en amont** notamment en lien avec les autres mesures de la refondation ;
- la **question de l'affectation** apparaît comme prioritaire pour les acteurs concernés. Elle interroge les conditions d'accès à l'offre de formation selon une logique articulant projet d'orientation et parcours de formation et devrait faire l'objet d'une réelle attention dans le cadre de l'expérimentation même si elle apparaît formellement hors de son champ, elle ne nous semble pas pouvoir être ignorée. De ce point de vue, la mission attire l'attention sur l'affectation des élèves dans les spécialités professionnelles convoitées dont la préparation suppose une attention particulière, un suivi des établissements et certainement, à plus long terme, une approche plus systémique (par exemple la constitution de réseaux d'établissements offrant des choix et parcours de formation ouverts et cohérents)<sup>27</sup> ;
- la question **des liaisons et continuités entre collèges et lycées** est encore très peu abordée, elle est pourtant primordiale pour favoriser des parcours de réussite ;
- les modalités **d'évaluation des élèves et le fonctionnement des conseils de classes** et d'orientation sont peu pris en compte par les collèges expérimentateurs alors que la réflexion sur les conditions des choix d'orientation devrait les intégrer ;
- le **dialogue avec les familles** est partout pratiqué, mais reste encore très institutionnel et les collèges de l'expérimentation n'abordent que rarement la question de la « place des familles » dans une réelle visée de coéducation ;

---

<sup>27</sup> On ne peut adhérer à l'idée que des parents seraient « satisfaits » alors que leur enfant n'a pas eu d'affectation au mois de juin (un principal de l'académie de Toulouse observe qu'il n'y a eu « aucune déception exprimée par les familles » alors que 11 élèves sur 86 élèves de troisième n'avaient pas été affectés !).

- **les actions préparatoires à l'orientation dès la classe de quatrième** dans le cadre du parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel constituent un élément grandement facilitateur pour le travail ultérieur concernant le choix d'orientation de l'élève. La mission considère que cette attention aux actions engagées dès la classe de quatrième devrait être systématiquement encouragée et mieux prise en compte dans le cadre même de l'expérimentation qui l'inclut ;
- les **outils numériques** permettant de travailler à la construction des projets d'orientation dans le cadre des parcours des élèves sont encore peu utilisés. Le *webclasseur* notamment apparaît comme peu connu des professeurs principaux et des enseignants des classes de troisième.



Aziz JELLAB



Alain TAUPIN



Claude BISSON-VAIVRE



Jean-Pierre COLLIGNON



Christine GAUBERT-MACON



Jean-Luc MIRAUX



Didier VIN-DATICHE



Karim ZAYANA

## Annexes

Annexe 1 :	Décret portant expérimentation d'une procédure d'orientation des élèves dérogeant à l'article L. 331-8 du code de l'éducation	41
Annexe 2 :	Arrêté du 25 mars 2014 fixant la liste des établissements et arrêté du 19 mai 2014 fixant la liste complémentaire des établissements retenus pour l'expérimentation du choix donné à la famille dans le cadre de la procédure d'orientation à l'issue de la classe de troisième .....	43
Annexe 3 :	Cahier des charges de l'expérimentation .....	48
Annexe 4 :	Liste des personnes auditionnées et des établissements visités.....	58



**Décret n° 2014-6 du 7 janvier 2014 portant expérimentation d'une procédure d'orientation des élèves dérogeant à l'article L. 331-8 du code de l'éducation**

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'éducation nationale,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 331-8 et D. 331-33 à D. 331-35 ;

Vu la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, notamment son article 48 ;

Vu l'avis du Conseil supérieur de l'éducation en date du 14 novembre 2013,

Décète :

**Article 1**

A titre expérimental et pour une durée de trois ans, en application de l'article 48 de la loi du 8 juillet 2013 susvisée, la procédure d'orientation des élèves du collège peut déroger aux dispositions des articles D. 331-33 à D. 331-35 du code de l'éducation dans les établissements scolaires dont la liste est fixée par arrêté du ministre chargé de l'éducation nationale.

**Article 2**

Dans ces établissements, l'expérimentation porte sur la procédure et les conditions dans lesquelles est prise la décision d'orientation des élèves scolarisés dans les classes de troisième pendant les années scolaires 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016.

**Article 3**

Après la mise en œuvre des dispositions prévues par les articles D. 331-26 à D. 331-32 du code de l'éducation, lorsque les propositions du conseil de classe sont conformes aux demandes des responsables légaux de l'élève ou de l'élève majeur, le chef d'établissement prend les décisions d'orientation conformément à ces demandes et les notifie aux responsables légaux de l'élève ou à l'élève majeur.

Lorsque ces propositions ne sont pas conformes aux demandes, le chef d'établissement ou son représentant avec le professeur principal de la classe reçoivent l'élève et ses responsables légaux afin

de leur expliquer les propositions du conseil de classe, de recueillir leurs observations et de proposer un entretien avec un conseiller d'orientation-psychologue dans un délai de cinq jours ouvrables. Si, au terme de ces cinq jours, le cas échéant après une nouvelle rencontre avec le chef d'établissement ou son représentant organisée à la demande de l'élève et ses responsables légaux, ces derniers maintiennent leur choix, le chef d'établissement prononce une décision d'orientation conforme à ce choix. Il en informe l'équipe éducative.

#### **Article 4**

Dans les six mois qui précèdent le terme de l'expérimentation, le rapport d'évaluation prévu par l'article 48 de la loi du 8 juillet 2013 susvisée est établi à partir de l'évolution d'indicateurs, définis par le ministre chargé de l'éducation nationale, permettant de suivre le parcours des élèves des établissements dans lesquels l'expérimentation a été conduite.

#### **Article 5**

Le ministre de l'éducation nationale et la ministre déléguée auprès du ministre de l'éducation nationale, chargée de la réussite éducative, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 7 janvier 2014.

Jean-Marc Ayrault

Par le Premier ministre :

Le ministre de l'éducation nationale,  
Vincent Peillon  
La ministre déléguée  
auprès du ministre de l'éducation nationale,  
chargée de la réussite éducative,  
George Pau-Langevin

### Les arrêtés fixant la liste des établissements

#### Arrêté du 25 mars 2014 fixant la liste des établissements retenus pour l'expérimentation du choix donné à la famille dans le cadre de la procédure d'orientation à l'issue de la classe de troisième

##### Article 1

La liste des établissements scolaires participant à l'expérimentation du choix donné à la famille dans le cadre de la procédure d'orientation est fixée par l'annexe du présent arrêté. Elle pourra être complétée par un nouvel arrêté.

ACADÉMIE	UAI	NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	COMMUNE
Besançon	0900295G	Collège Vauban	BELFORT
Besançon	0900017E	Collège de Châteaudun	BELFORT
Besançon	0900277M	Collège Lucie Aubrac	MORVILLARS
Bordeaux	0240040N	Collège Léonce Bourliaguet	THIVIERS
Bordeaux	0240043S	Collège Les Marches de l'Occitanie	PIÉGUT-PLUVIERS
Bordeaux	0240045U	Collège Charles de Gaulle	LA COQUILLE
Bordeaux	0240016M	Collège Arnault de Mareuil	MAREUIL
Bordeaux	0241007P	Collège Giraut de Borneil	EXCIDEUIL
Bordeaux	0332283C	Collège François Mitterrand	CRÉON
Bordeaux	0331754C	Collège Emmanuel Dupaty	BLANQUEFORT
Bordeaux	0400648M	Collège Victor Duruy	MONT-DE-MARSAN
Bordeaux	0400014Y	Collège Félix Arnaudin	LABOUHEYRE
Bordeaux	0641561Z	Collège Albert Camus	MOURENX
Bordeaux	0640606L	Collège Bois d'Amour	BILLÈRE
Caen	0141764S	Collège des Douits	FALAISE
Caen	0140077H	Collège Pierre et Marie Curie	POTIGNY
Caen	0141641H	Collège Roger Bellair	THURY-HARCOURT
Caen	0141312A	Collège Cingal	BRETTEVILLE-SUR-LAIZE
Caen	0500050H	Collège Robert de Mortain	MORTAIN
Caen	0500076L	Collège Victor Hugo	SOURDEVAL
Caen	0500061V	Collège Jules Verne	SAINT-HILAIRE-DU-

			HARCOUET
Caen	0501830T	Collège Léon Jozeau Marigné	ISIGNY-LE-BUAT
Caen	0501302U	Collège Aguiton	BRÉCEY
Clermont-Ferrand	0030013Y	Collège Louis Pergaud	DOMPIERRE-SUR-BESBRE
Clermont-Ferrand	0030017C	Collège Joseph Hennequin	GANNAT
Clermont-Ferrand	0030018D	Collège George Sand	HURIEL
Clermont-Ferrand	0030092J	Collège Lucien Colon	LAPALISSE
Clermont-Ferrand	0030758H	Collège Jules Ferry	MONTLUÇON
Clermont-Ferrand	0150729L	Collège La Ponétie	AURILLAC
Clermont-Ferrand	0150016L	Collège du Méridien	MAURIAC
Clermont-Ferrand	0150028Z	Collège Henri Mondor	SAINT-CERNIN
Clermont-Ferrand	0150029A	Collège Blaise Pascal	SAINT-FLOUR
Clermont-Ferrand	0150666T	Collège La Vigière	SAINT-FLOUR
Clermont-Ferrand	0430002U	Collège des Fontilles	BLESLE
Clermont-Ferrand	0430017K	Collège Laurent Eynac	LE MONASTIER-SUR-GAZEILLE
Clermont-Ferrand	0430663M	Collège Le Monteil	MONISTROL-SUR-LOIRE
Clermont-Ferrand	0430034D	Collège de La Lionchère	TENCE
Clermont-Ferrand	0630017B	Collège Champclaux	CHÂTEL-GUYON
Clermont-Ferrand	0630039A	Collège Louise Michel	MARINGUES
Clermont-Ferrand	0630038Z	Collège René Cassin	MANZAT
Clermont-Ferrand	0631763Z	Collège Pierre Mendès France	RIOM
Clermont-Ferrand	0630074N	Collège Victor Hugo	VOLVIC
Créteil	0942187S	Collège Simone Veil	MANDRES-LES-ROSES
Créteil	0941782B	Collège Georges Brassens	SANTENY
Créteil	0941052H	Collège Fernande Flagon	VALENTON
Créteil	0941412Z	Collège La Guinette	VILLECRESNES
Limoges	0230001B	Collège Les Pradeaux	AHUN
Limoges	0230004E	Collège Jean Beaufret	AUZANCES
Limoges	0230005F	Collège Jean Monnet	BÉNÉVENT-L'ABBAYE
Limoges	0230006G	Collège Marc Bloch	BONNAT
Limoges	0230507B	Collège Jean Picart Le Doux	BOURGANEUF
Limoges	0230010L	Collège Jean Zay	CHAMBON-SUR-VOUEIZE

Limoges	0230011M	Collège Françoise Dolto	CHÂTELUS-MALVALEIX
Limoges	0230014R	Collège Georges Nigremont	CROCQ
Limoges	0230487E	Collège Martin Nadaud	GUÉRET
Limoges	0230488F	Collège Jules Marouzeau	GUÉRET
Limoges	0230032K	Collège Raymond Loewy	LA SOUTERRAINE
Limoges	0230023A	Collège Octave Gachon	PARSAC
Lyon	0010974D	Collège Victoire Daubié	BOURG-EN-BRESSE
Lyon	0010821M	Collège Eugène Dubois	CHÂTILLON-SUR- CHALARONNE
Montpellier	0301326D	Collège André Chamson	LE VIGAN
Montpellier	0300039E	Collège de La Galaberte	SAINT-HIPPOLYTE-DU- FORT
Montpellier	0340119V	Collège Ferdinand Fabre	BÉDARIEUX
Montpellier	0340973Y	Collège Jean Jaurès	MÈZE
Montpellier	0340837A	Collège Jean Bene	PÉZENAS
Montpellier	0660521H	Collège Pablo Casals	CABESTANY
Montpellier	0340070S	Collège du Jaur	SAINT-PONS-DE- THOMIÈRES
Montpellier	0480607Z	Collège Bourillon	MENDE
Poitiers	0160884Z	Collège Marguerite de Valois	ANGOULÊME
Poitiers	0160015E	Collège Théodore Rancy	CHALAIS
Poitiers	0160882X	Collège Louis Pasteur	CHASSENEUIL-SUR- BONNIEURE
Poitiers	0160039F	Collège Val de Charente	RUFFEC
Poitiers	0170390G	Collège Samuel Dumenieu	MONTENDRE
Poitiers	0170081W	Collège La Fayette	ROCHEFORT
Poitiers	0170048K	Collège Bernard	SAINT-AIGULIN
Poitiers	0790011H	Collège François Albert	CELLES-SUR-BELLE
Poitiers	0790016N	Collège Henri Martineau	COULONGES-SUR- L'AUTIZE
Poitiers	0790089T	Collège Gérard Philipe	NIORT
Poitiers	0790030D	Collège du Marchioux	PARTHENAY
Poitiers	0790035J	Collège Jean de La Fontaine	THÉNEZAY
Poitiers	0860031S	Collège Jean Moulin	MONTMORILLON

Poitiers	0860032T	Collège Jean Rostand	NEUVILLE-DE-POITOU
Poitiers	0860047J	Collège Frédéric et Irène Joliot-Curie	VIVONNE
Reims	0100031E	Collège Beurnonville	TROYES
Reims	0511254L	Collège François Legros	REIMS
Reims	0511531M	Collège Pierre Brossolette	REIMS
Rennes	0561474Y	Collège Charles Langlais	PONTIVY
Rennes	0561332U	Collège Romain Rolland	PONTIVY
Strasbourg	0670068K	Collège Haute-Bruche	SCHIRMECK
Strasbourg	0672254L	Collège Les Sept Arpents	SOUFFELWEYERSHEIM
Strasbourg	0672129A	Collège Louis Pasteur	STRASBOURG
Strasbourg	0671508A	Collège Jacques Twinger	STRASBOURG
Strasbourg	0682018Z	Collège du Hugstein	BUHL
Strasbourg	0680013V	Collège Victor Schœlcher	ENSISHEIM
Strasbourg	0681965S	Collège Félix Eboué	FESSENHEIM
Strasbourg	0681318N	Collège Mathias Grunewald	GUEBWILLER
Strasbourg	0680128V	Collège Robert Beltz	SOULTZ-HAUT-RHIN
Toulouse	0311330C	Collège Jean Rostand	BALMA
Toulouse	0312423R	Collège François Mitterrand	FENOUILLET
Toulouse	0311265G	Collège Lalande	TOULOUSE
Toulouse	0311632F	Collège Les Violettes	SAINT-ALBAN

**Arrêté du 19 mai 2014 fixant la liste complémentaire des établissements retenus pour  
l'expérimentation du choix donné à la famille dans le cadre de la procédure d'orientation à l'issue  
de la classe de troisième**

**Article 1**

Une liste complémentaire des établissements scolaires participant à l'expérimentation du choix donné à la famille dans le cadre de la procédure d'orientation est fixée par l'annexe du présent arrêté.

<b>ACADÉMIE</b>	<b>UAI</b>	<b>NOM DE L'ÉTABLISSEMENT</b>	<b>COMMUNE</b>
Bordeaux	0240015L	Collège Plaisance	Lanouaille
Bordeaux	0241041B	Collège Alcide Dusolier	Nontron
Créteil	0941603G	Collège Janusz Korczak	Limeil-Brévannes
Créteil	0941783C	Collège Daniel Fery	Limeil-Brévannes
Lyon	0421084A	Collège Les Etines	Le Coteau
Lyon	0420012K	Collège Le Palais	Feurs

## Cahier des charges de l'expérimentation



Paris le 19 JUIN 2013

Direction générale  
de l'enseignement  
scolaire

Service  
de l'instruction publique et  
de l'action pédagogique

Sous-direction  
du socle commun, de la  
personnalisation des  
parcours scolaires et de  
l'orientation

Bureau  
de l'orientation et de  
l'insertion professionnelle

DGESCO A1-4  
n°2013/0119

Affaire suivie par  
Stéphane CORTES  
Téléphone  
01 55 55 78 04  
Courriel  
Stephane.cortes  
@education.gouv.fr

110 rue de Grenelle  
75357 Paris 07 SP

Le ministre de l'éducation nationale  
La ministre déléguée chargée de la  
réussite éducative

à

Mesdames et Messieurs les recteurs  
d'académie

**Objet :** expérimentation sur le choix d'orientation de la famille en fin de troisième.

L'expérimentation sur le choix de la voie d'orientation par la famille fait partie des mesures annoncées lors du comité interministériel à la jeunesse qui s'est tenu le 21 février 2013.

L'article 32B du projet de loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République donnera un cadre législatif à cette expérimentation.

L'objectif est de favoriser une orientation qui soit davantage « choisie » et moins « subie » par les élèves et leur famille. L'implication et l'engagement de chaque élève dans son parcours de formation est l'une des conditions de la réussite éducative.

Cette expérimentation débutera dès la rentrée 2013 et concernera les niveaux de 3<sup>ème</sup> pour l'orientation en fin d'année 2013/2014 et le niveau de 4<sup>ème</sup> pour l'orientation en fin d'année 2014/2015.

Afin de renforcer le climat de confiance et d'instaurer un dialogue approfondi entre les familles et les équipes éducatives, les établissements volontaires s'engageront à accompagner les familles tout au long d'un parcours d'information et d'orientation, pour les amener vers la voie d'orientation souhaitée.

Un cahier des charges est joint à ce courrier précisant les modalités de mise en œuvre.

Cette expérimentation concernera quelques établissements au sein d'un territoire dont il importe de s'assurer qu'il remplit toutes les conditions pour le succès de cette opération.

Je vous demande de m'indiquer pour le 10 juillet 2013, si vous souhaitez que votre académie participe à cette expérimentation et me communiquer le nom des établissements qui seraient concernés.

En retour, je vous adresserai la liste des établissements retenus pour cette expérimentation.

Je vous remercie de bien vouloir me faire parvenir l'ensemble de ces informations à l'adresse électronique suivante : [dgescoa1-4@education.gouv.fr](mailto:dgescoa1-4@education.gouv.fr).

Pour le ministre et par délégation  
Le directeur général de l'enseignement scolaire



Jean-Paul DELAHAYE

**Choix de l'orientation par la famille  
en fin de 3<sup>ème</sup>  
Projet de cahier des charges de l'expérimentation**

*Table des matières*

1	Pourquoi cette expérimentation ?.....	2
1.1	Bénéfices attendus .....	2
1.2	Points de vigilance .....	2
2	Cadrage juridique .....	3
3	Périmètre et méthodologie et de l'expérimentation .....	3
3.1	Périmètre.....	3
3.1.1	Niveaux concernés .....	3
3.1.2	Champ .....	3
3.1.3	Territoires.....	3
3.2	Principe fondamental .....	4
3.3	Calendrier .....	4
4	Rôle des différents acteurs .....	4
4.1	Autorités académiques et corps d'inspection .....	4
4.2	Au collège où se déroule l'expérimentation .....	5
4.2.1	Chefs d'établissement.....	5
4.2.2	Équipes éducatives et services d'orientation.....	5
4.2.3	Parents .....	6
4.2.4	Étapes du parcours d'information et d'orientation .....	6
4.3	Au lycée d'accueil .....	7
4.4	Partenariats .....	7
4.5	Suivi au niveau national .....	7
4.5.1	Évaluation de l'expérimentation.....	7
4.5.2	Capitalisation.....	7

## 1 Pourquoi cette expérimentation ?

Cette expérimentation répond à la volonté de promouvoir une orientation « choisie » et non « subie » par les élèves et leurs familles. Il s'agit de favoriser la réussite éducative en suscitant l'implication et l'engagement de chaque élève dans son parcours.

En effet, le caractère « subi » de l'orientation en fin de troisième est souvent mis en avant pour expliquer le phénomène de décrochage scolaire qui alimente le nombre de sortants sans qualification du système éducatif. Les élèves se voient imposer une orientation contre leur gré ne peuvent s'investir positivement dans le parcours qui leur est proposé.

L'expérimentation consiste à transférer la décision finale du choix de la voie d'orientation du chef d'établissement à la famille (ou l'élève s'il est majeur). L'équipe pédagogique aurait dès lors pour mission de conseiller et d'éclairer les élèves sur les parcours qui leur offrent les meilleures chances de réussite, sans pouvoir l'imposer. Les familles devront être particulièrement accompagnées pour différencier la notion de choix de la voie d'orientation de celle de l'affectation.

### 1.1 Bénéfices attendus

- revalorisation de la voie professionnelle qui deviendrait un choix assumé et non subi ;
- reconnaissance de la place et du rôle des parents réaffirmant le principe de co-éducation ;
- implication /appropriation du parcours par les parents ;
- évolution des pratiques de l'évaluation avec un renforcement de la prise en compte des compétences informelles, non formelles (acquises hors enseignements) afin de valoriser les différentes composantes du parcours de l'élève). Ceci afin de mieux cerner l'élève dans sa globalité et de distinguer l'évaluation de l'orientation ;
- valorisation du pilotage pédagogique pour le chef d'établissement.

### 1.2 Points de vigilance

Le risque principal concerne la gestion et l'anticipation des flux entre la voie générale et technologique et la voie professionnelle qui peut avoir des conséquences importantes sur les structures et la carte des formations :

- augmentation des flux vers la 2<sup>nd</sup>e générale et technologique au détriment de la voie professionnelle, d'une part du fait de la réduction habituellement constatée des demandes d'orientation en 2<sup>nd</sup>e générale et technologique par l'action des conseils de classe ; d'autre part, du fait de « l'appel d'air » que risque de générer l'annonce de l'expérimentation sur un territoire qui peut amener certaines familles, sachant qu'elles ne se heurteront pas à un refus de la part des équipes, à demander une orientation en 2<sup>nd</sup>e générale et technologique là où habituellement elles se conformaient aux « recommandations » des équipes et anticipaient déjà le refus.

- demandes des familles en matière d'affectation dans le cadre de la voie d'orientation, qui peuvent ne pas être satisfaites. Ainsi, un sentiment de frustration risque d'être induit si les contraintes liées aux capacités d'accueil ne permettent pas une affectation dans la formation souhaitée. Cela impliquera de bien veiller à communiquer sur ce changement.
- soutien et accompagnement des équipes pédagogiques ;
- communication en direction des équipes éducatives des collèges, des établissements d'accueil et des familles.

## 2 Cadrage juridique

Cette expérimentation aura une base législative avec l'article 32B issu du projet de loi pour la refondation de l'école en cours d'examen :

*« À titre expérimental, pour une durée maximale de trois ans, dans des académies et des conditions déterminées par le ministre chargé de l'éducation nationale, la procédure d'orientation prévue à l'article L. 331-8 du code de l'éducation peut être modifiée afin qu'après avoir fait l'objet d'une proposition du conseil de classe et au terme d'une concertation approfondie avec l'équipe éducative, la décision d'orientation revienne aux responsables légaux de l'élève ou à celui-ci lorsqu'il est majeur. Cette expérimentation fait l'objet d'un rapport d'évaluation transmis aux commissions compétentes en matière d'éducation de l'Assemblée nationale et du Sénat. »*

## 3 Périmètre et méthodologie et de l'expérimentation

### 3.1 Périmètre

#### 3.1.1 Niveaux concernés

Cette expérimentation débutera dès la rentrée 2013 et concernera les élèves de 3<sup>ème</sup> pour l'orientation en fin d'année 2013/2014 et les élèves de 4<sup>ème</sup> en vue de leur orientation à la fin de l'année de 3<sup>ème</sup> en fin 2014/2015.

#### 3.1.2 Champ

L'expérimentation porte uniquement sur **la décision de la voie d'orientation**. Il conviendra de bien expliciter aux familles la différence entre orientation et affectation.

#### 3.1.3 Territoires

L'expérimentation concernerait une cinquantaine d'établissements issus de trois ou quatre académies. Les collèges volontaires seront associés aux lycées du secteur sur un territoire cohérent afin de permettre le suivi des élèves dans le cadre de l'expérimentation. Ces EPLE relèveront de contextes territoriaux diversifiés (urbain, rural, PCS favorisées ou non).

### **3.2 Principe**

Les établissements qui expérimenteront s'engageront à proposer un accompagnement renforcé aux élèves et à leur famille en matière d'orientation.

Ainsi, dès la rentrée, l'établissement communiquera aux familles les étapes clés de cet accompagnement tout au long de l'année (entretiens, visites d'établissement, rencontres avec des professionnels...).

Les établissements où la logique de parcours d'orientation est déjà bien implantée et où les enseignants sont déjà mobilisés dans la préparation de l'orientation constitueront un environnement favorable à l'expérimentation.

### **3.3 Calendrier**

Le calendrier envisagé est le suivant :

- **vendredi 17 mai 2013** : communication en réunion des recteurs ;
- **courant juin 2013** : envoi du cahier des charges et courrier à l'attention des recteurs ;
- **fin de l'année scolaire 2012/2013** : information des équipes éducatives par leurs chefs d'établissement ;
- **mi juillet 2013** : sélection des académies et des établissements retenus : réponse par courrier du DGESCO aux recteurs des académies qui ont candidaté ;
- **rentrée de septembre 2013** :
  - diffusion d'un plan de communication (DELCOM et DGESCO) à destination des établissements comme des familles pour le lancement de l'expérimentation ;
  - début de l'expérimentation ;
  - préparation de la prochaine campagne (pour les élèves de quatrième), information des familles et des élèves en septembre 2013 par les équipes éducatives.
- **janvier 2015** : note d'étape de la DEPP portant sur l'évaluation de l'expérimentation ;
- **décembre 2015** : remontée des résultats de l'évaluation ; note d'étape IGEN-IGAENR ;
- **avril 2016** : présentation des résultats et du bilan de l'évaluation.

## **4 Rôle des différents acteurs**

### **4.1 Autorités académiques et corps d'inspection**

Cette expérimentation s'inscrit dans le cadre d'une responsabilité collective pour développer l'ambition scolaire. Le rôle du CSAIO est essentiel pour préparer cette expérimentation avec les DASEN concernés, car elle aura un impact sur l'orientation et sur l'affectation. La réussite de ce projet repose notamment sur le choix des bassins d'éducation ou d'autres territoires pertinents et sur

l'accompagnement des établissements et de leurs équipes de sorte que d'éventuelles évolutions dans les flux puissent être maîtrisées.

Dans le cadre d'une stratégie académique définie par le recteur, les corps d'inspection seront mobilisés et les CARDIE seront associés, pour accompagner les équipes dans la mise en œuvre de cette expérimentation. Il s'agira notamment d'en expliciter les enjeux, de proposer des outils et d'aider les équipes à s'approprier le changement de posture qu'elle induit.

## **4.2 Au collège où se déroule l'expérimentation**

L'ensemble des représentants de la communauté éducative doit être impliqué dans l'expérimentation. Elle doit donc être mise à l'ordre du jour du conseil d'administration.

Le conseil pédagogique est associé à l'expérimentation au niveau de l'établissement.

L'expérimentation doit également s'appuyer sur les conventions ou accords passés localement avec les services ressources (tout particulièrement les CIO) et les partenaires extérieurs.

### **4.2.1 Chef d'établissement**

Il a un rôle majeur dans le succès de cette opération qui s'intègre au projet d'établissement. Il assure un travail de conviction et d'explicitation auprès de l'équipe éducative notamment auprès des professeurs principaux des classes concernées.

Il est responsable du processus de dialogue continu avec les familles.

Il favorise le lien et le suivi avec les lycées d'accueil.

### **4.2.2 Équipes éducatives et services d'orientation**

Concernant le rôle des équipes au collège, l'objectif essentiel est d'accompagner les élèves dans l'élaboration de leur parcours le plus en amont possible. Un renforcement du dialogue avec les familles sera alors nécessaire afin que cet accompagnement s'intègre dans un processus d'échanges réguliers portant sur les compétences manifestées, l'investissement dans la scolarité et les perspectives envisagées. Il s'agit de permettre un ajustement progressif entre les aspirations du jeune et les possibilités de réussite dans les différentes voies.

Les directeurs de centre d'information et d'orientation (CIO), en lien avec les IEN-IO, viennent en appui des établissements expérimentateurs. Ils veilleront à mobiliser les conseillers d'orientation-psychologues dans une démarche de soutien aux équipes, dans la préparation de l'expérimentation, sa mise en œuvre et son suivi. Les ressources du CIO, que ce soit en matière de documentation, de formation et de connaissance du tissu local, doivent être largement utilisées pour permettre ce choix éclairé.

### 4.2.3 Parents

Il convient de mieux impliquer les parents en instaurant un dialogue confiant. Cette concertation autour du projet de l'élève et de sa famille doit être vécue comme un moment d'échanges et de préparation des choix et ne pas apparaître comme une décision ponctuelle.

Il s'agira de veiller à la bonne information des familles et des élèves afin de rendre la démarche transparente et compréhensible. Les parents devront être associés à chaque étape de l'expérimentation afin que la possibilité du choix d'orientation qui leur est offerte entre dans un cadre raisonné, de connaissance d'un grand nombre de parcours possibles, dans le même esprit que les conseils délivrés par « admission post-bac ».

Les parents doivent par ailleurs être accompagnés pour prendre la décision la plus adaptée au profil (besoin et capacité) de l'élève. Un parcours d'excellence en lycée professionnel peut être tout aussi bénéfique qu'une orientation systématique vers la voie générale et technologique.

### 4.2.4 Étapes du parcours d'information et d'orientation

Il se concrétise par un programme précisant les différentes étapes de l'accompagnement tout au long de l'année scolaire en direction des élèves et des parents précisé par un calendrier.

Il contiendra à minima les éléments suivants :

- visites des lieux de formation post troisième (LGT, LP, CFA) ; contacts avec les élèves et les professeurs de ces lieux de formation
- rencontre avec des professionnels(les) ;
- entretiens individuels en complément de l'entretien personnalisé d'orientation ;
- séquence d'observation en milieu professionnel prévue durant l'année de 3<sup>ème</sup> et rédaction d'un rapport de stage.

D'une manière générale, l'expérimentation mobilisera l'ensemble des actions prévues dans le cadre de l'actuel parcours de découverte des métiers et des formations :

- utilisation des heures de vie de classe (10h par an) ;
- séquence d'observation en milieu professionnel de 5 jours, obligatoire en classe de 3ème ;
- enseignement de découverte professionnelle en classe de 3ème ;
- le temps consacré aux entretiens personnalisés d'orientation conduits par les professeurs principaux, en coopération avec les conseillers d'orientation-psychologues, auxquels les parents doivent pouvoir participer, en 3ème
- les modalités de renforcement pédagogique mises en œuvre (accompagnement éducatif ou personnalisé, tutorat, etc.) ;
- toute(s) autre(s) initiative(s) prise(s) sur le temps scolaire dans le cadre du projet d'établissement.

### **4.3 Au lycée d'accueil**

Il est nécessaire d'amplifier les actions prévues dans le dispositif d'accompagnement personnalisé.

Au-delà, il s'agira de mettre en place les passerelles vers la voie professionnelle pour les élèves qui, après avoir testé un parcours en seconde générale et technologique, souhaiteraient rejoindre la voie professionnelle et inversement.

### **4.4 Partenariats**

Il s'agit de donner à l'élève une approche concrète du monde socio-économique, des métiers, des secteurs d'activité et du fonctionnement des entreprises. Pour cela les partenariats noués au niveau local avec d'autres établissements, des entreprises, des institutions ont vocation à être développés.

### **4.5 Suivi au niveau national**

#### **4.5.1 Évaluation de l'expérimentation**

Une évaluation de l'expérimentation sera réalisée sur la base de l'évolution d'indicateurs de devenir des élèves des établissements impliqués dans l'expérimentation. Ces indicateurs sont disponibles en annexe de ce cahier des charges.

Des questionnaires à destination du chef d'établissement, des parents et des élèves seront réalisés par la DEPP afin d'établir une évaluation qualitative.

L'inspection générale est sollicitée pour apporter son expertise à cette évaluation.

Une note d'étape de la DEPP est prévue pour janvier 2015. La présentation des résultats et du bilan de l'évaluation est programmée pour avril 2016.

#### **4.5.2 Capitalisation**

La capitalisation des diverses expérimentations au niveau national se fera via le site Eduscol. Il s'agira de faire apparaître les leviers de réussite et les obstacles à une orientation choisie.

## 1. Situation prévue dans le cadre de l'expérimentation

La procédure expérimentale se substituera à la procédure actuelle prévue dans le cadre de l'article L331.8 et des articles D331-31, D331-32, D331-33 et D331-35. Ainsi lorsque les propositions du conseil de classe sont conformes aux demandes, le chef d'établissement en informe la famille et leur demande confirmation de leur choix.

Lorsque ces propositions ne sont pas conformes aux demandes, la procédure de dialogue est renforcée. Si les familles persistent dans leur choix, il prend acte de cette décision et en informe l'équipe éducative.

Dans le cadre de cette expérimentation la commission d'appel n'a plus lieu de se tenir.

Pendant la durée du dialogue entre l'établissement et la famille c'est la **fiche de dialogue** qui permet de faire le lien et d'officialiser la décision finale.

## 2. Indicateurs prévus pour l'évaluation

Les indicateurs envisagés d'être utilisés pour l'évaluation sont :

- les taux de passage de 3<sup>e</sup> dans les différentes classes de 2<sup>nde</sup> et vers la 1<sup>re</sup> année de CAP ;
- le taux de redoublement en classe de 3<sup>ème</sup> ;
- le taux de sortants du collège à l'issue de la classe de 3<sup>ème</sup> ;
- les indicateurs de devenir des élèves à l'issue des classes de 2<sup>nde</sup> .

**Liste des personnes auditionnées et des établissements visités**

**Ministère**

Médiatrice de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur :

- Mme Monique Sassier

Direction générale de l'enseignement scolaire :

- M. Jean-Paul Delahaye, directeur général de l'enseignement scolaire
- Mme Florence Robine, directrice générale de l'enseignement scolaire
- Mme Hélène Ouanas, sous-directrice du socle commun, de la personnalisation des parcours scolaires et de l'orientation
- Mme Ghislaine Fritsch, cheffe du bureau de l'orientation et de l'insertion professionnelle
- M. Nicolas Torres, adjoint à la cheffe du bureau de l'orientation et de l'insertion professionnelle

**Académie de Bordeaux**

Personnes auditionnées au rectorat :

- M. Olivier Dugrip, recteur de l'académie de Bordeaux
- M. Éric Mortelette, CSAIO
- M. Jean-Michel Gautier, IEN-IO Gironde
- Mme Ellen Dausse, IEN-IO Lot-et-Garonne
- Les membres du comité de pilotage académique de l'expérimentation

Personnes auditionnées en département :

- Mme Jacqueline Orlay, DASEN Dordogne
- M. Jean-Jacques Lavergne, IEN-IO

Établissements visités, entretiens avec l'équipe de direction, l'équipe éducative, le conseiller d'orientation psychologue, des représentants de parents d'élèves, des élèves :

- Collège Dupaty, Blanquefort (Gironde)
- Collège Plaisance, Lanouaille (Dordogne)

## **Académie de Limoges**

Personnes auditionnées au rectorat :

- M. Luc Johann, recteur de l'académie de Limoges
- M. Jean-Jacques Hénault, CSAIO

Personnes auditionnées en département :

- Mme Pascale Niquet, DASEN Creuse
- M. Jean-Paul Serre, IEN-IO

Établissements visités, entretiens avec l'équipe de direction, l'équipe éducative, le conseiller d'orientation psychologue, des représentants de parents d'élèves, des élèves :

- Collège Jean Zay, Chambon sur Voueize (Creuse)
- Collège Jules Marouzeau, Guéret (Creuse)
- Collège Octave Gachon, Parsac (Creuse)

## **Académie de Lyon**

Personnes auditionnées au rectorat :

- Mme Françoise Moulin-Civil, rectrice de l'académie de Lyon
- M. Jean-Louis Baglan, DASEN du Rhône
- M. Jean-Christophe Bidet, DASEN du Rhône
- Mme Nathalie Beaulieu, directrice de cabinet
- M. Patrick Desprez, CSAIO
- Mme Marie-Line Tardivel, IEN-IO (Ain)
- M. Bernard Escande, IEN-IO (Loire)
- Mme Martine Pierotti, IEN-IO (Rhône)
- M. Luis Adalid, CARDIE par intérim

Établissements visités, entretiens avec l'équipe de direction, l'équipe éducative le conseiller d'orientation psychologue, des représentants de parents d'élèves, des élèves

- Collège Le Palais, Feurs (Loire)

## **Académie de Reims**

Personnes auditionnées au rectorat :

- M. Philippe-Pierre Cabourdin, recteur de l'académie de Reims
- M. Jean-Louis Dode, CSAIO
- M. Mestafa Benzidane, IEN-IO (Marne)
- Mme Sandrine Puppini, IEN-IO (Aube)
- M. Reyssier, principal du collège François Legros (Reims)
- Mme Chantal Warin, directrice du CIO de Reims 2

Établissements visités, entretiens avec l'équipe de direction, l'équipe éducative, le conseiller d'orientation psychologue, des représentants de parents d'élèves, des élèves :

- Collège Beurnonville, Troyes (Aube)
- Collège Pierre Brossolette, Reims (Marne)

## **Académie de Strasbourg**

Personnes auditionnées au rectorat :

- M. Jean-Pierre Goujeon, recteur de l'académie de Strasbourg
- M. Stéphane Aymard, secrétaire général de l'académie
- M. Emmanuel Percq, CSAIO

Établissements visités, entretiens avec l'équipe de direction, l'équipe éducative, le conseiller d'orientation psychologue, des représentants de parents d'élèves, des élèves :

- Collège Les sept arpents, Souffelweyersheim (Bas-Rhin)

## **Académie de Toulouse**

Personnes auditionnées au rectorat :

- Mme Hélène Bernard, rectrice de l'académie de Toulouse
- Michel-Jean Floc'h, DASEN (Haute-Garonne)
- M. Eric Dupuy, CSAIO
- M. Philippe Naudy, IEN-IO (Haute-Garonne)

Établissements visités, entretiens avec l'équipe de direction, l'équipe éducative, le conseiller d'orientation psychologue, des représentants de parents d'élèves, des élèves :

- Collège Balma, Toulouse
- Collège Fenouillet, Toulouse

### **Partenaires sociaux et représentants des parents d'élèves**

SGEN-CFDT :

- M. Albert Ritzenthaler, secrétaire national
- Mme Marie-Solange Guiard

SNALC :

- M. Jean-Rémi Girard, secrétaire national à la pédagogie
- Mme Michèle Houel, responsable académique (Besançon)

UNSA Education :

- Mme Isabelle Bourhis, proviseur, lycée Montaigne, Paris (SNPDEN)
- M. Francis Arnould, IEN-IO, Lille (SIEN)
- Anthony Loza'ch, (SE-UNSA)

FCPE :

- Nathalie Gaujac

ATD Quart Monde :

- Mme Marie-Aleth Grard, vice-présidente d'ATD-Quart monde
- Mme Clothilde Granado, secrétariat école ATD-quart Monde

### **Au titre des partenariats**

Association des régions de France (ARF) :

- M. Jean Rainaud conseiller éducation